

Révision du SRCE d'Île-de-France

La journée d'échanges techniques



Programme

[9h30 – 10h00] – Ouverture des échanges

[10h00 – 11h15] – La Démarche de révision

[11h15 – 12h15] – Table ronde : le SRCE à différentes échelles

Dans un **Parc naturel régional**

Au sein d'un **Bassin versant**

Dans une **Communauté d'agglomération**

Parc naturel régional du Gâtinais français

Alexandre Emerit – Responsable du pôle environnement

Bassin versant de l'Yerre

Fabien Roudil – Animateur du Contrat de Territoire Eau & Climat TVB

Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

Sandra Del Rio – Responsable de service aménagement durable

[12h15 – 12h30] – Mot de clôture



SRCE d'Île-de-France

Lucile RAMBAUD

Cheffe du service nature
et paysage



*Liberté
Égalité
Fraternité*

Hugo ANEST

Chef du service nature et
biodiversité





Révision du SRCE d'Île-de-France

Introduction

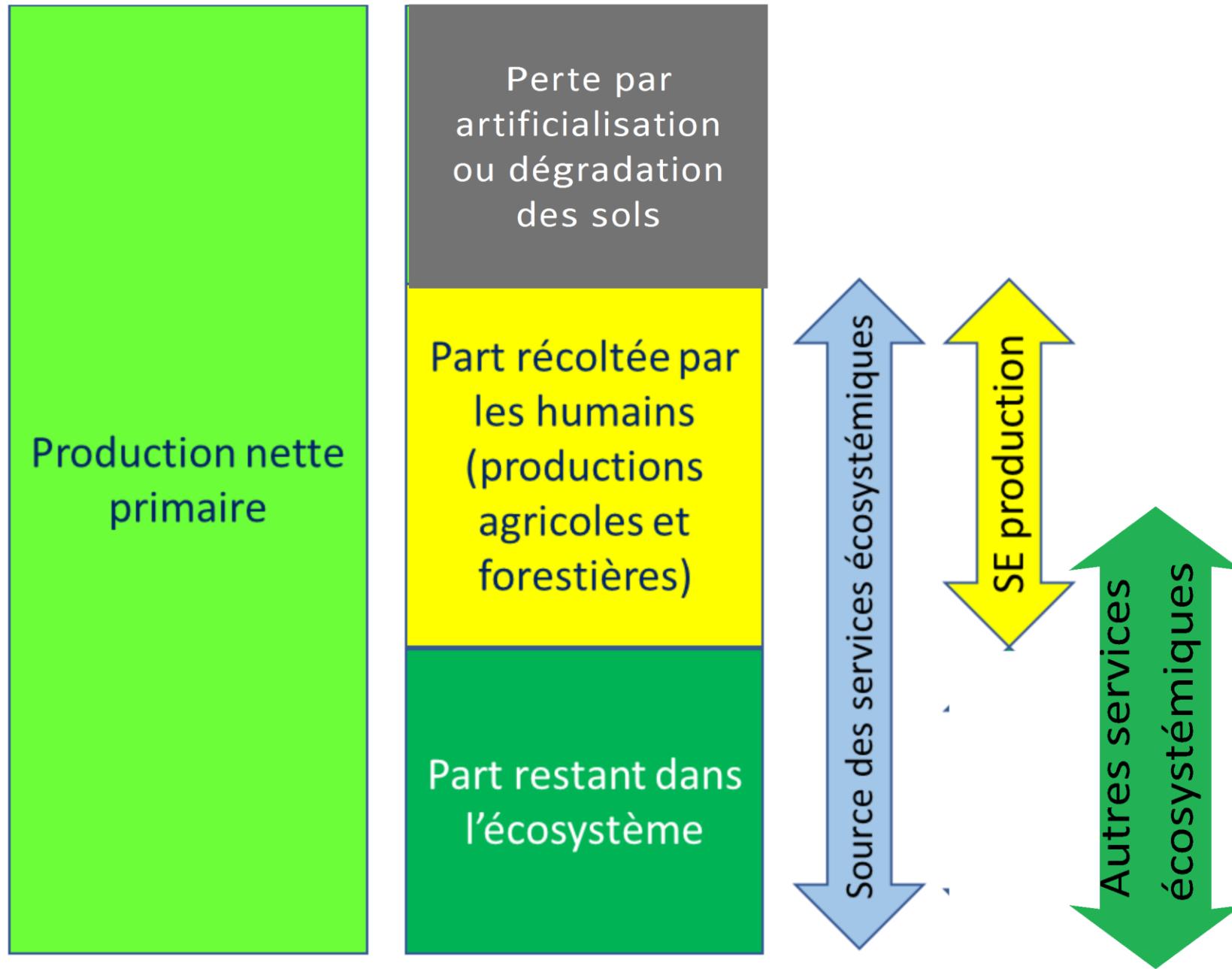
Nathalie Machon

The ravages of guns, nets and bulldozers

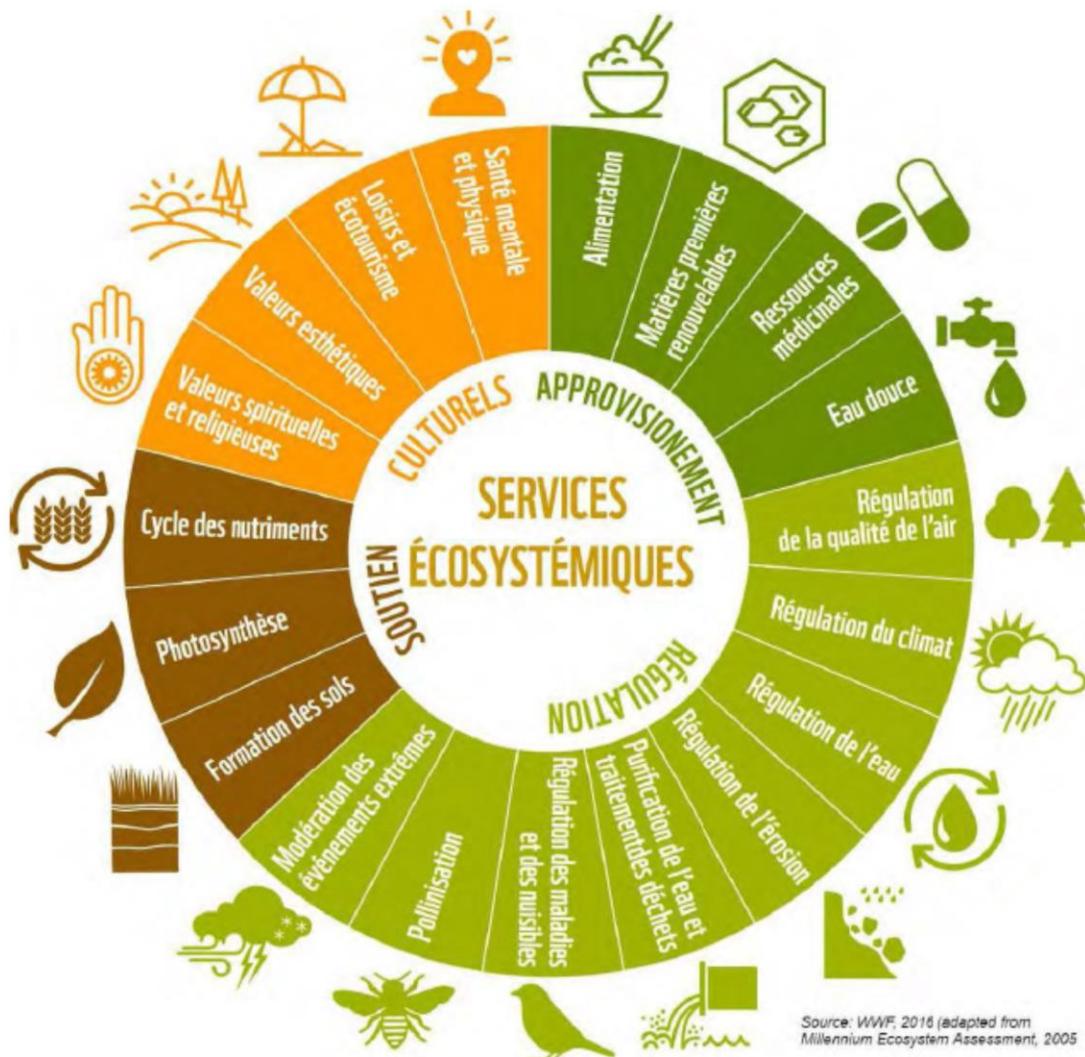
The threats of old are still the dominant drivers of current species loss,
indicates an analysis of IUCN Red List data by Sean Maxwell and colleagues.

11 AUGUST 2016 | VOL 536 | NATURE | 145

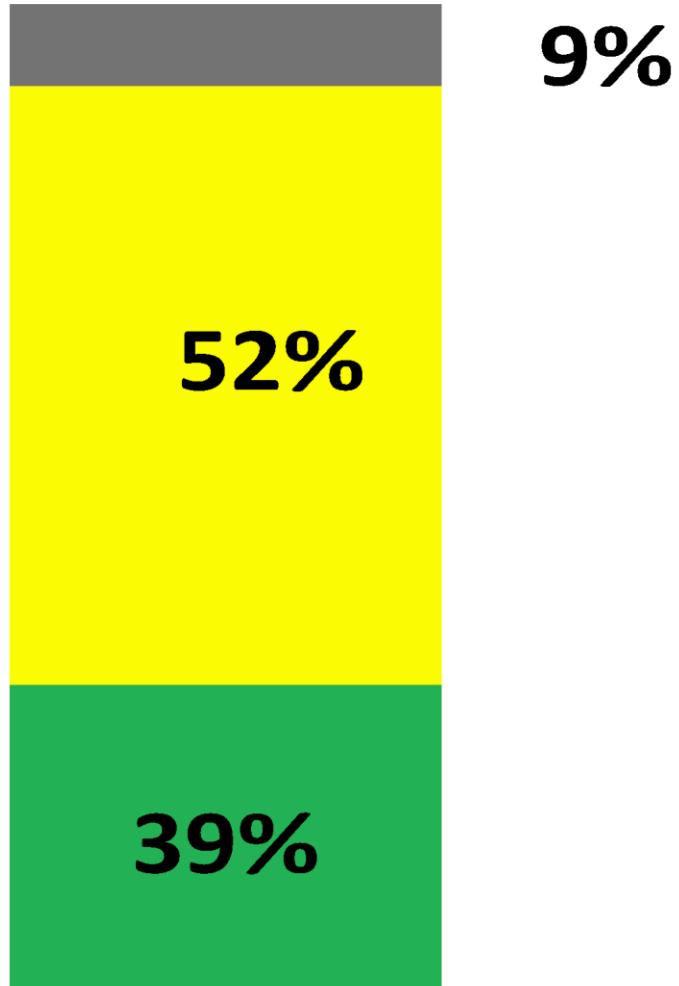




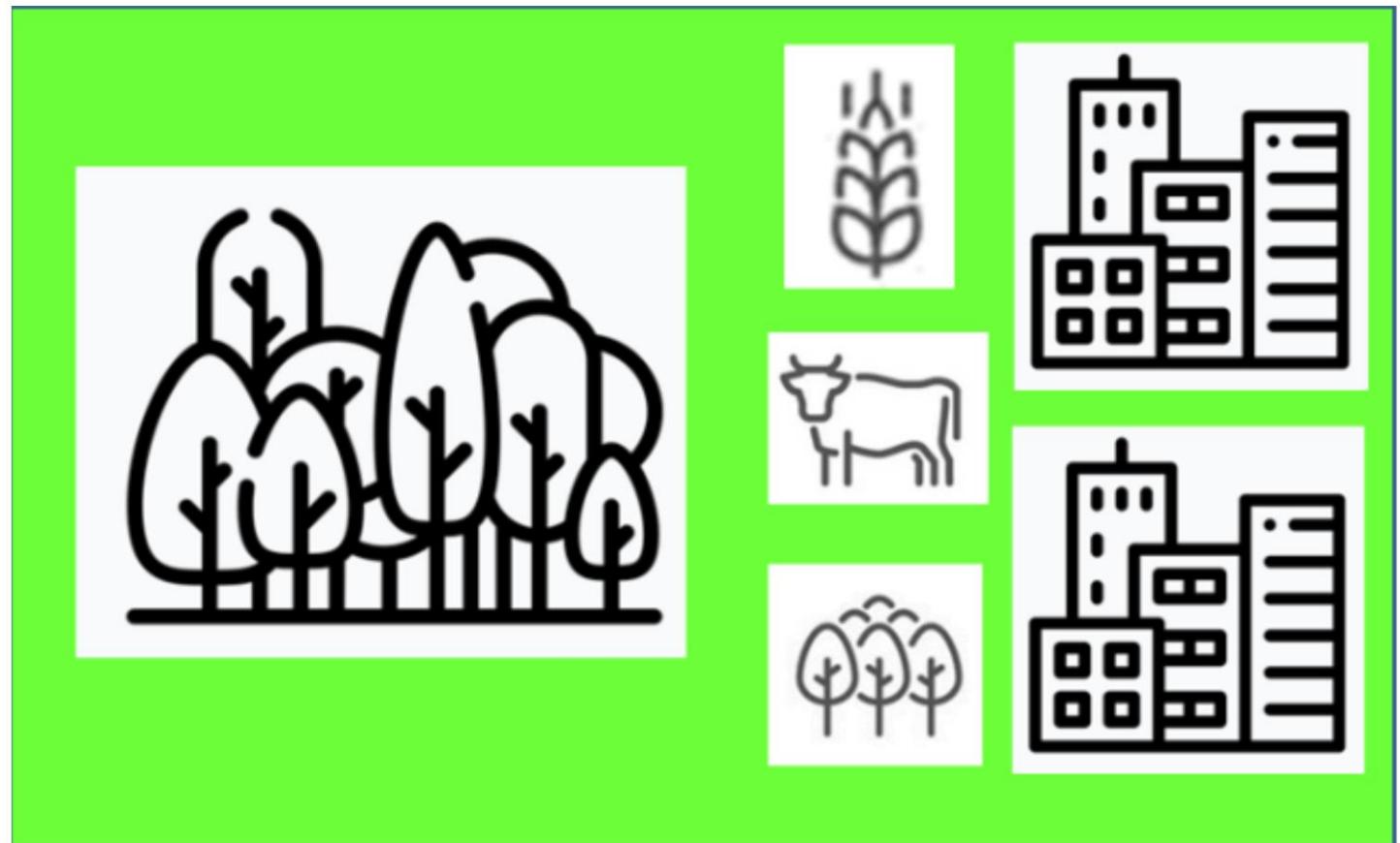
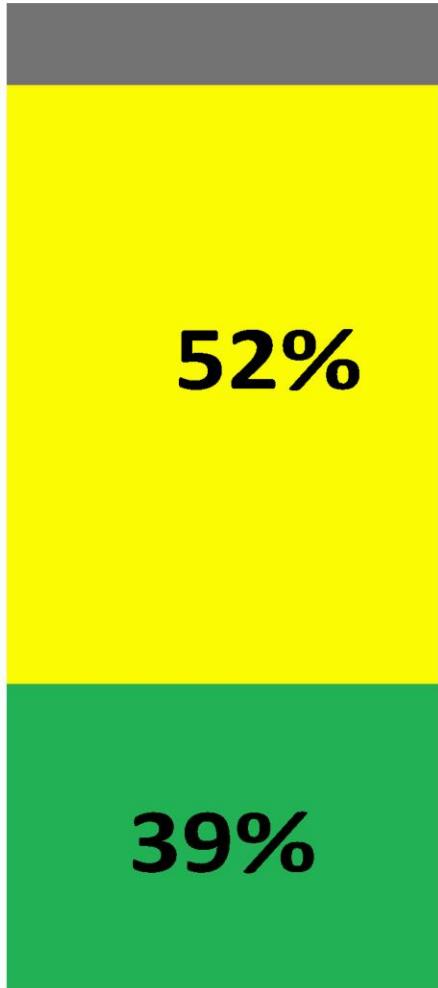
Services éco-systémiques/services environnementaux



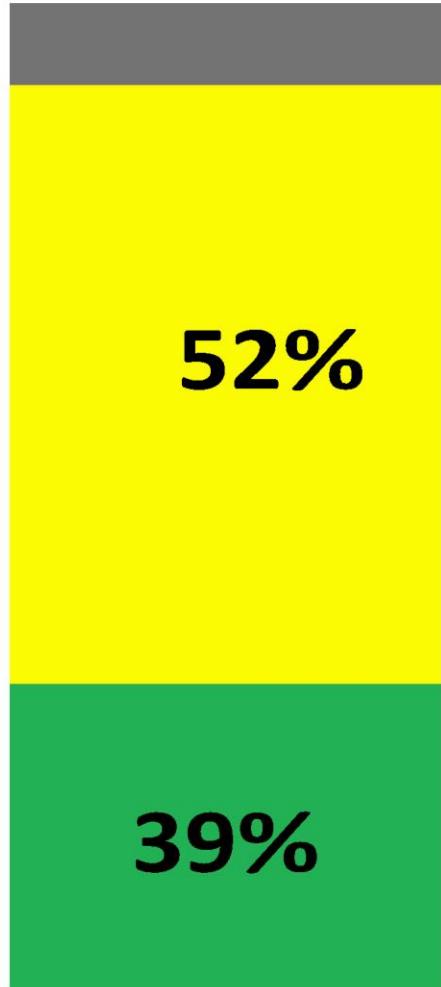
En Ile-de-France

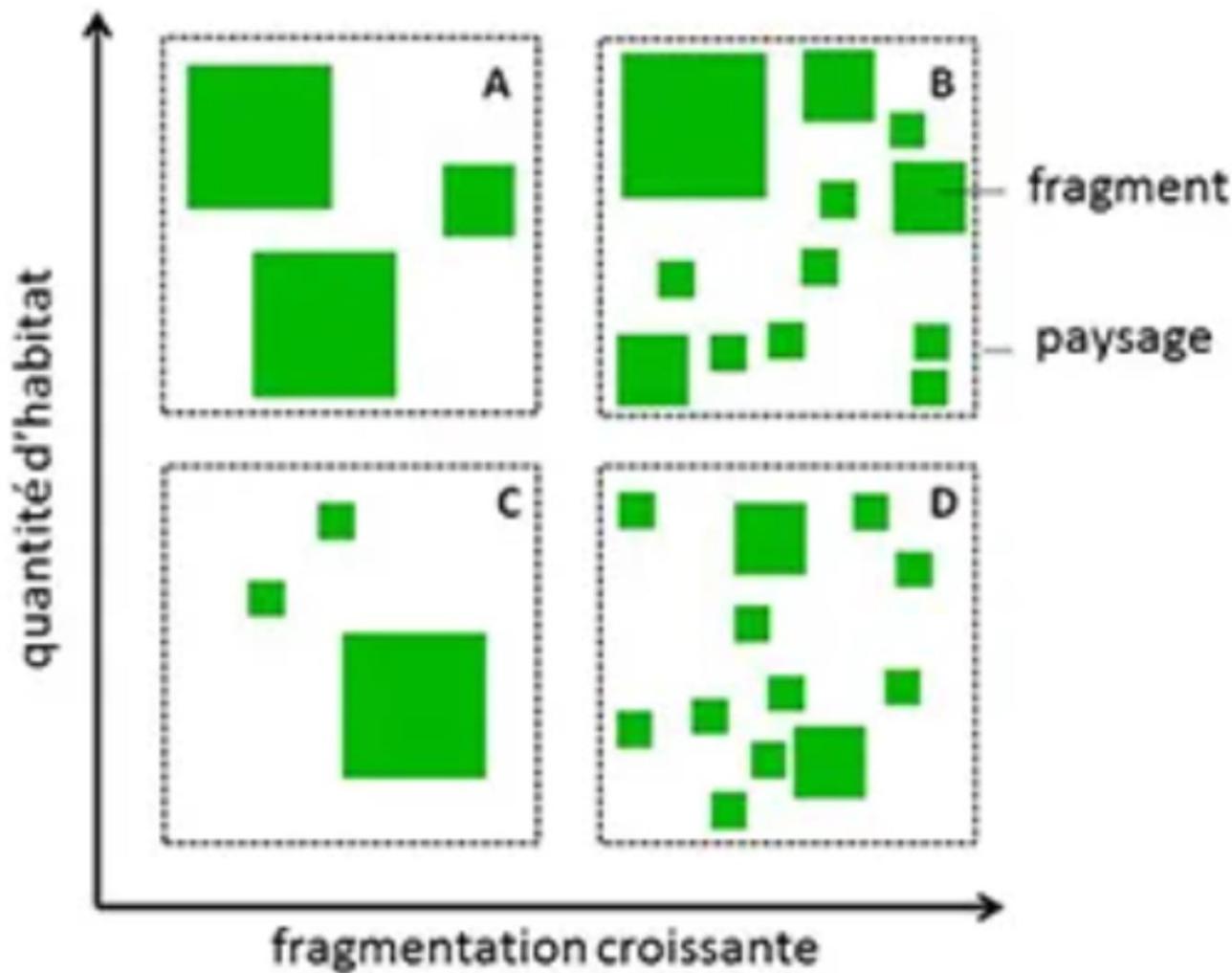


En Ile-de-France



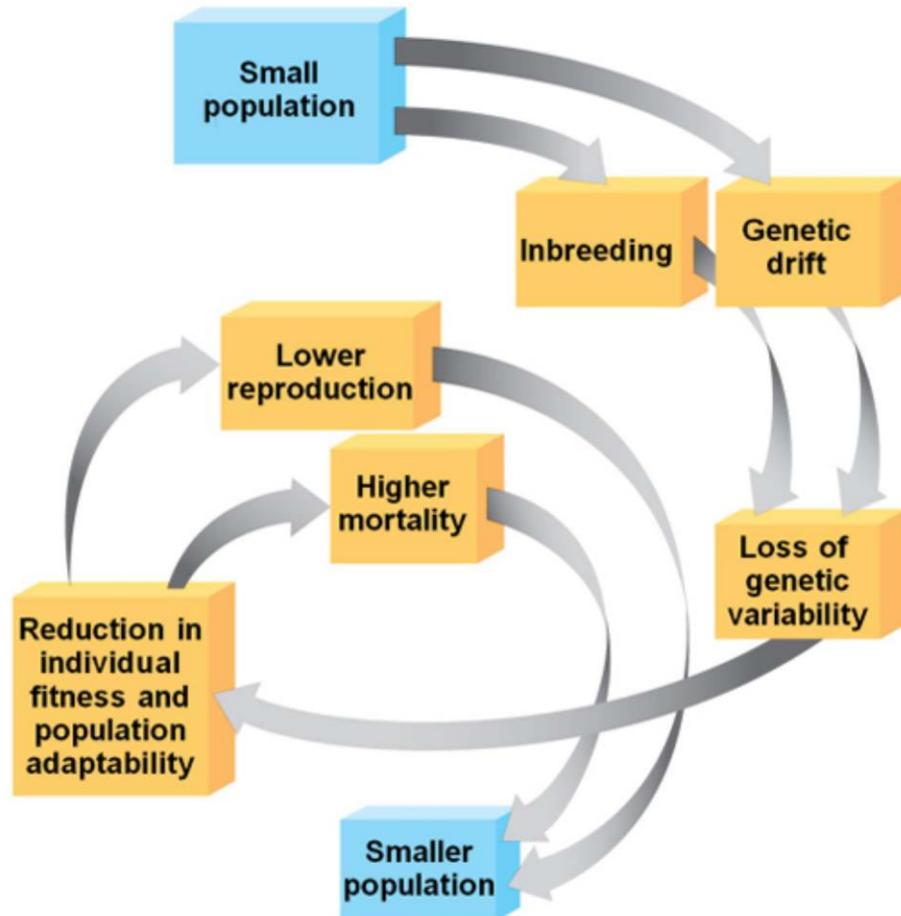
En Ile-de-France



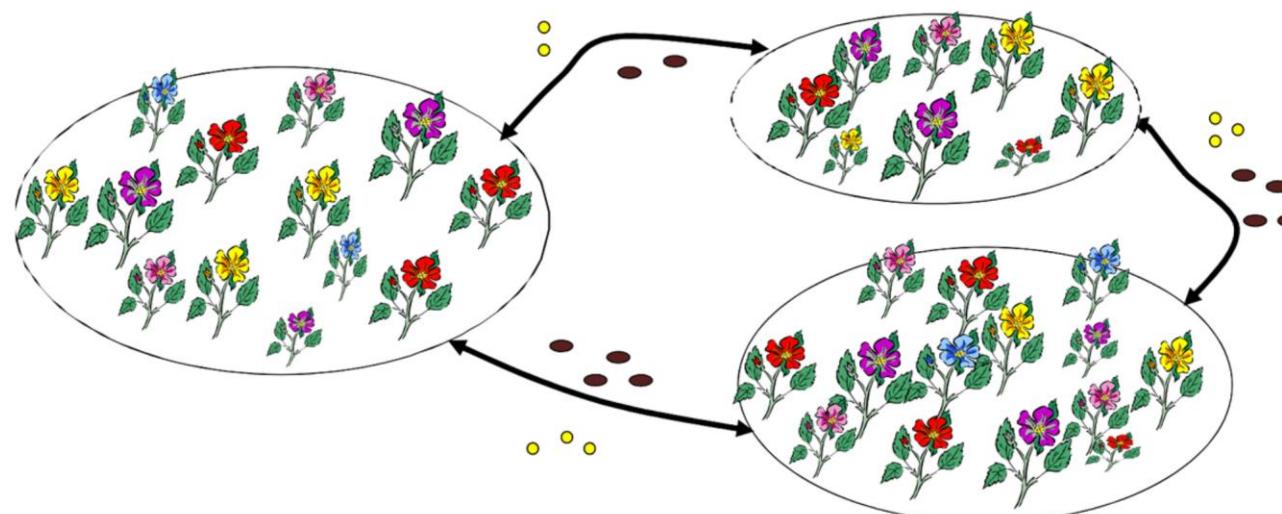


Impact négatifs :
Effets de lisière
Isolement des populations
Dispersion impossible ou
dangereuse

Dépression de consanguinité, la bête noire de la conservation



Pour un bon fonctionnement écologique

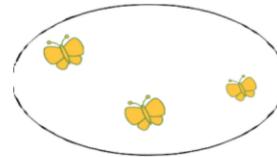


Pour une espèce donnée,
pour qu'une population soit viable, elle doit:

Comporter un nombre suffisant d'individus

Présenter une certaine diversité génétique

Recevoir des gènes d'autres populations

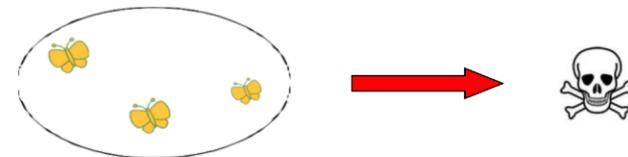


Pour une espèce donnée,
pour qu'une population soit viable, elle doit:

Comporter un nombre suffisant d'individus

Présenter une certaine diversité génétique

Recevoir des gènes d'autres populations





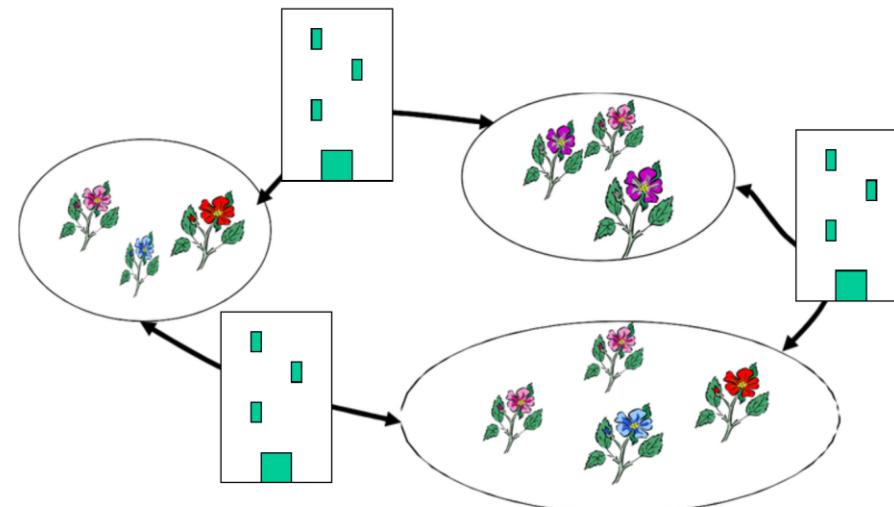
Perte par
artificialisation
ou dégradation
des sols

Gestion

Reste

Champs
cultivés

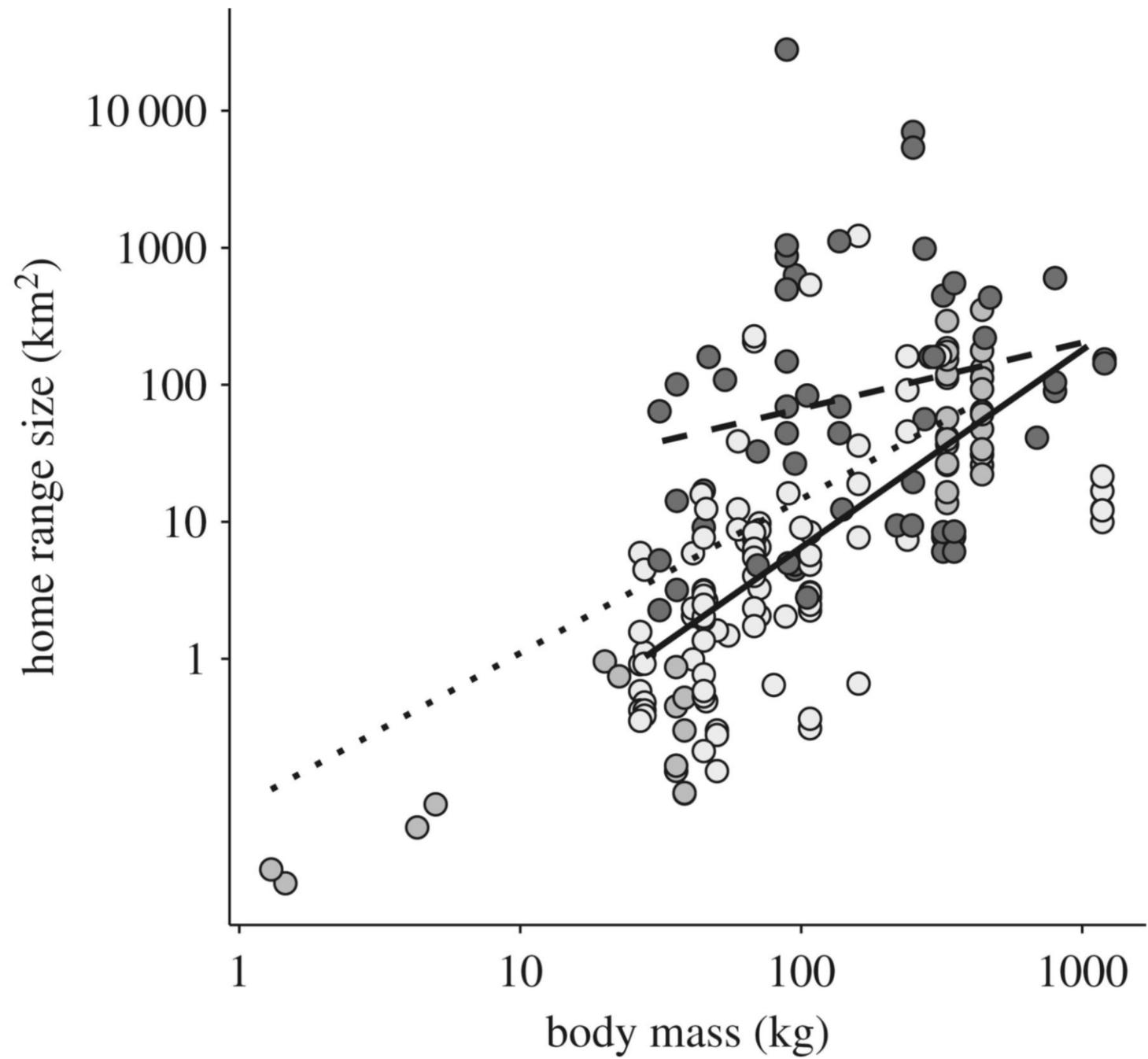
Dans les villes



Espaces agricoles



Le domaine vital des animaux

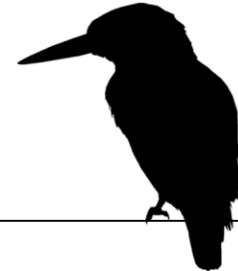


Conséquences

- Perte d'habitat et dégradation d'espaces privés ou urbains
- Blocage des routes migratoires
- Isolement des populations
- Augmentation de la mortalité par collision
- Stress et épuisement : les détours imposés par les obstacles demandent plus d'énergie.
- Désynchronisation avec les cycles naturels : les animaux arrivent trop tard ou trop tôt dans les zones clés.

**Impacts majeurs sur la viabilité
des populations animales**

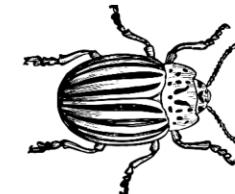
Espèces très mobiles



**Espèces
moyennement
mobiles**



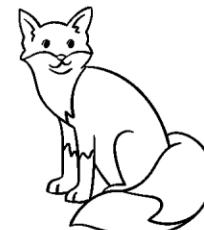
**Espèces
peu ou pas mobiles**



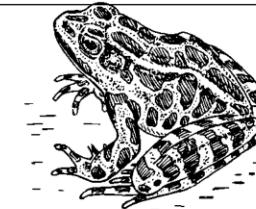
**Espèces
des milieux ouverts**



**Espèces
des milieux
forestiers**



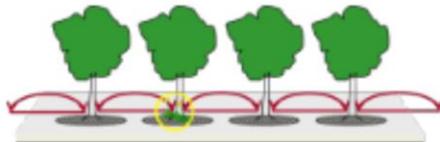
**Espèces
des zones humides**



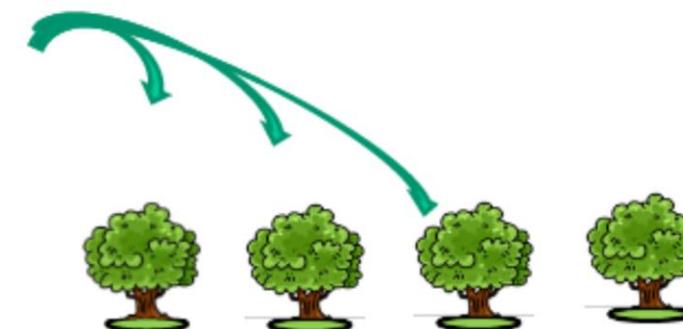
Corridors pour les espèces végétales

Rôle des pieds d'arbres

Thèse de Mona Omar



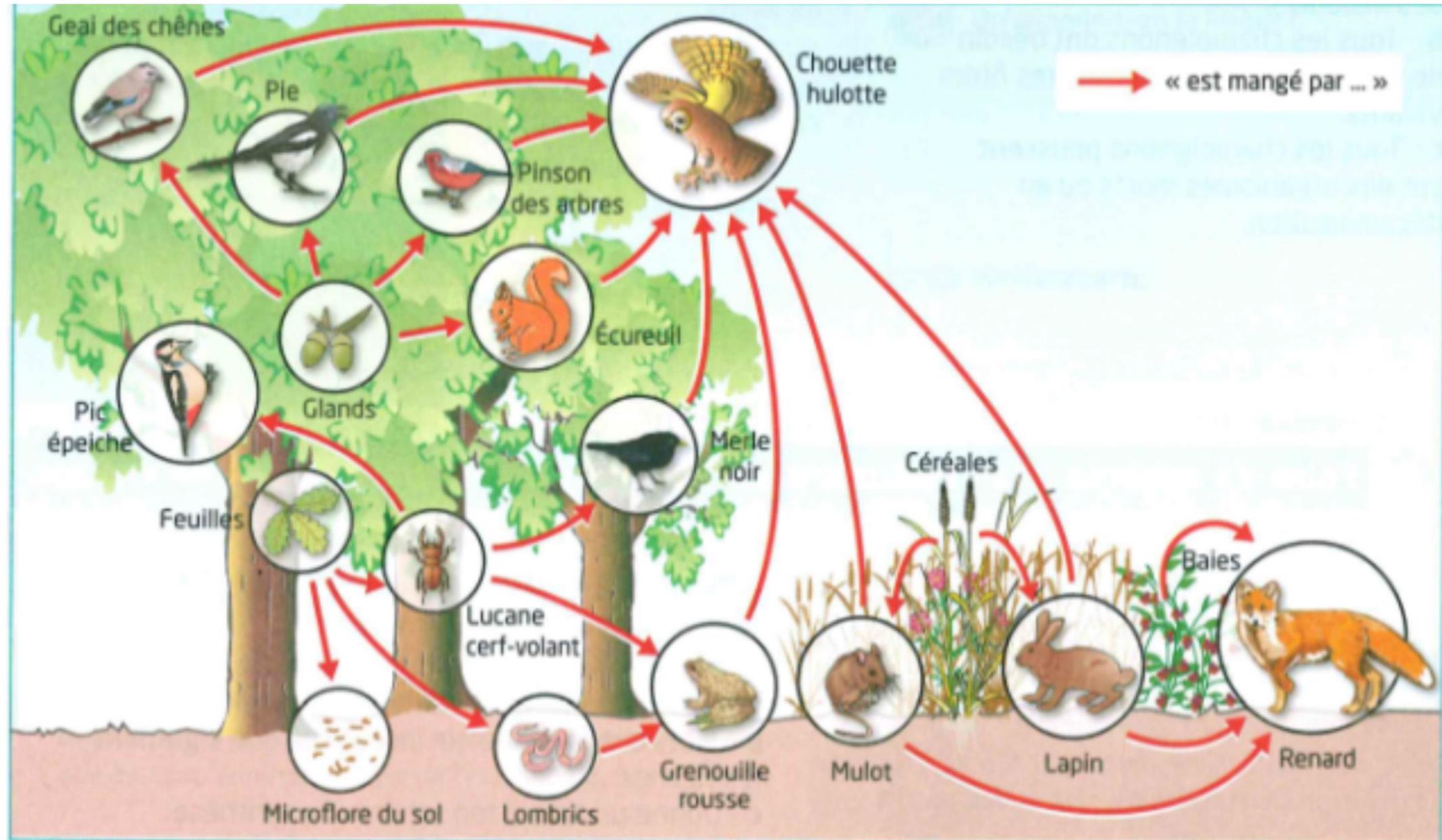
≈ 1500 pieds d'arbres
inventoriés chaque année
depuis 2009



Modèle source-puits

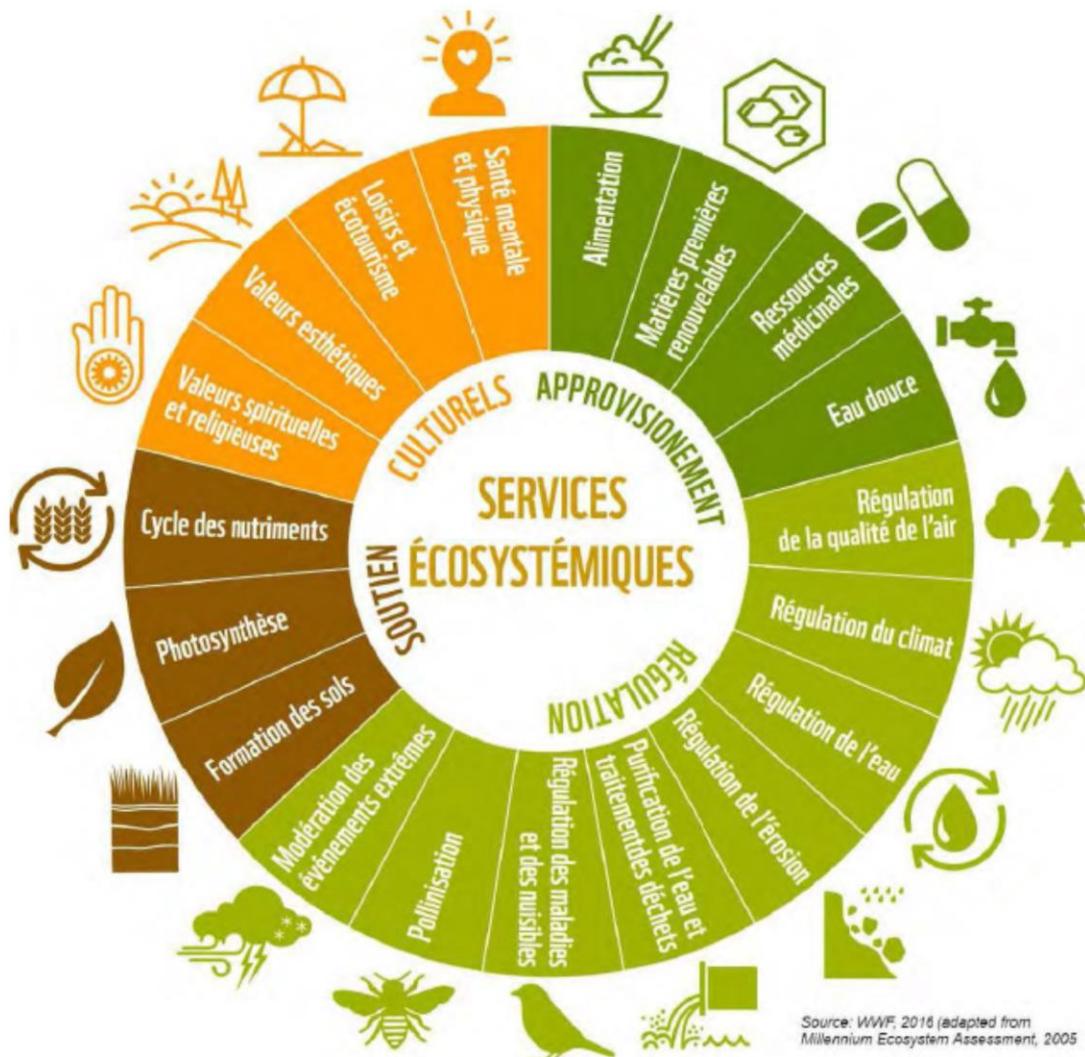


Modèle en pas japonais





Services éco-systémiques/services environnementaux

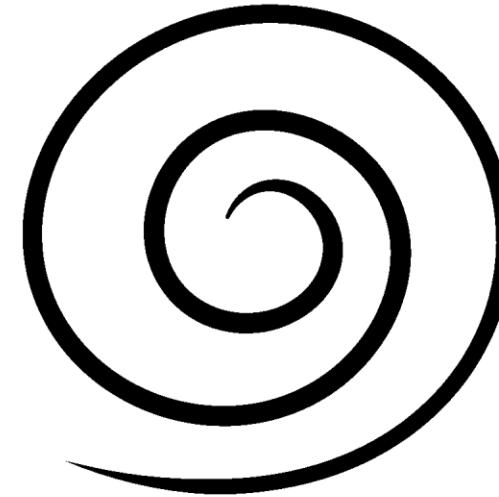


Les conséquences pour la biodiversité

Perte d'habitats

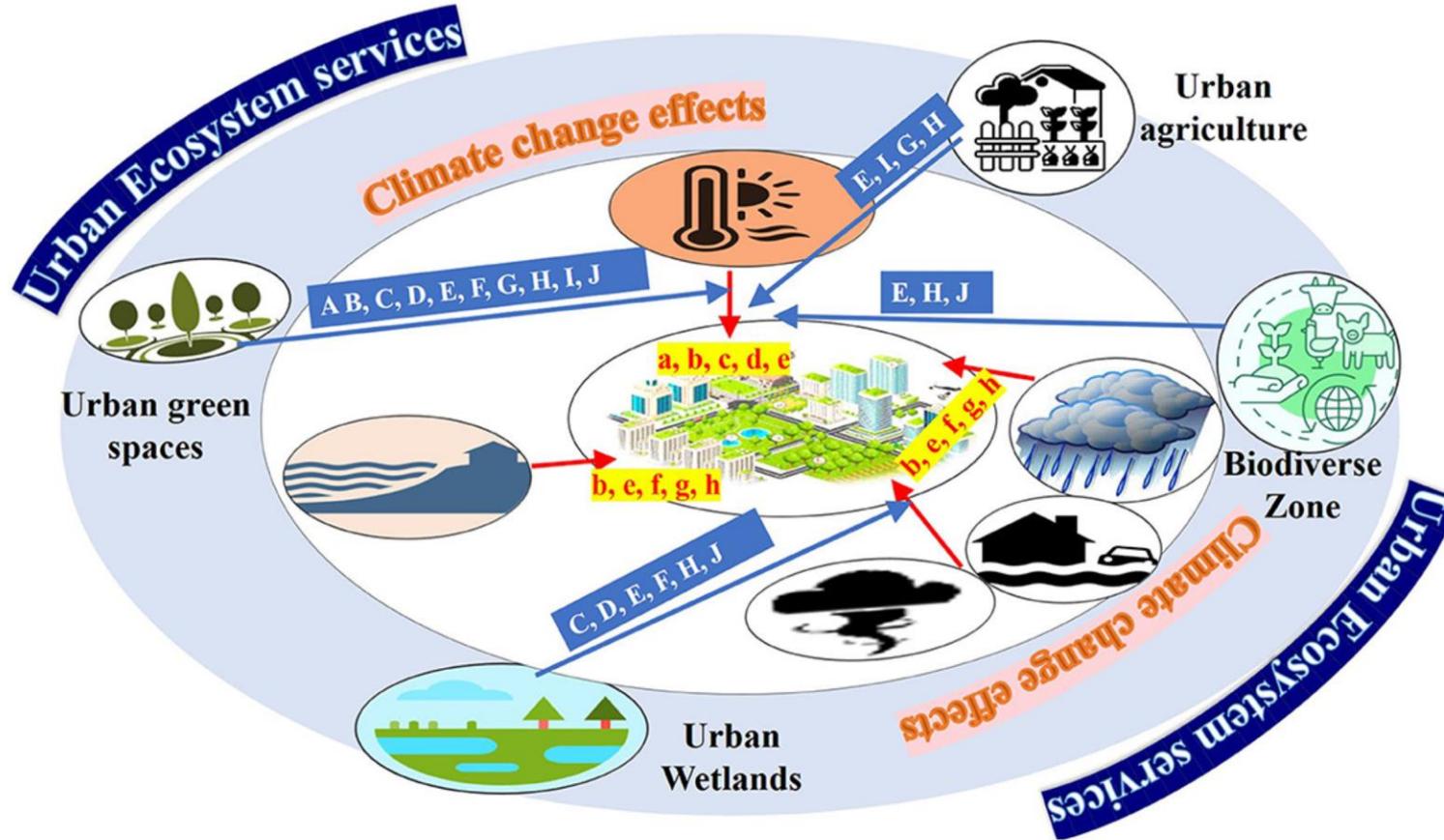
Perte de services

Perte d'espèces



**Dégradation de
l'écosystème**

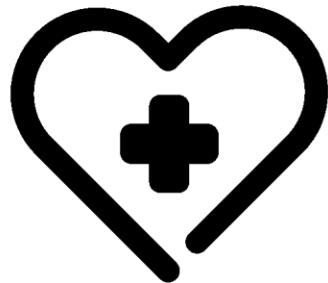
Urban ecosystem services and climate change: a dynamic interplay



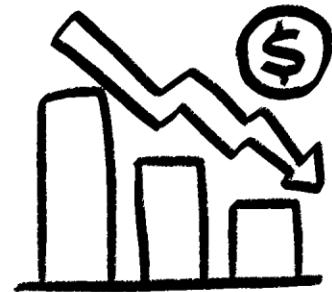
Urbanization degrades the ecosystem

- A, temperature regulation;
- B, air quality control;
- C, stormwater management/flood water absorption;
- D, flood mitigation;
- E, biodiversity support;
- F, carbon sequestration;
- G, pollination services;
- H, cultural services;
- I, food security;
- J, climate resilience;

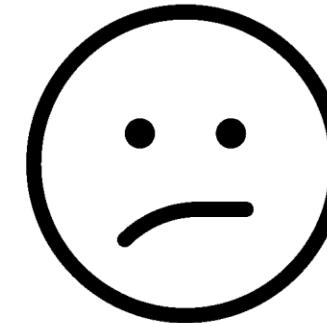
Les conséquences pour les humains



Dégradation de la santé

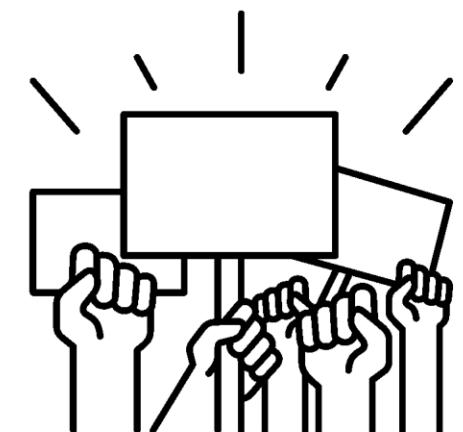


Perte économiques et de productivité, coût des destructions, insécurité alimentaire

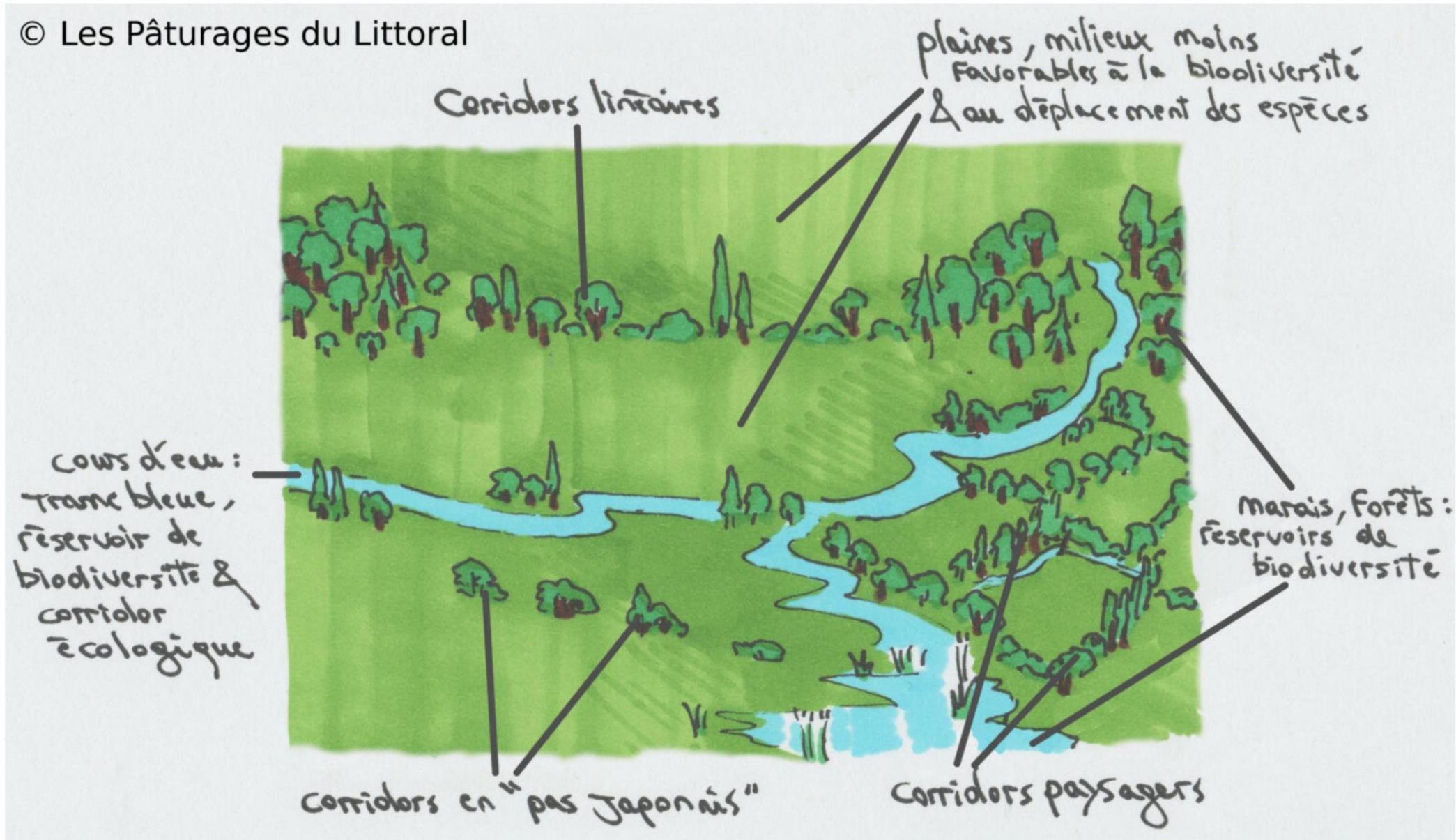


Dégradation de la qualité de vie

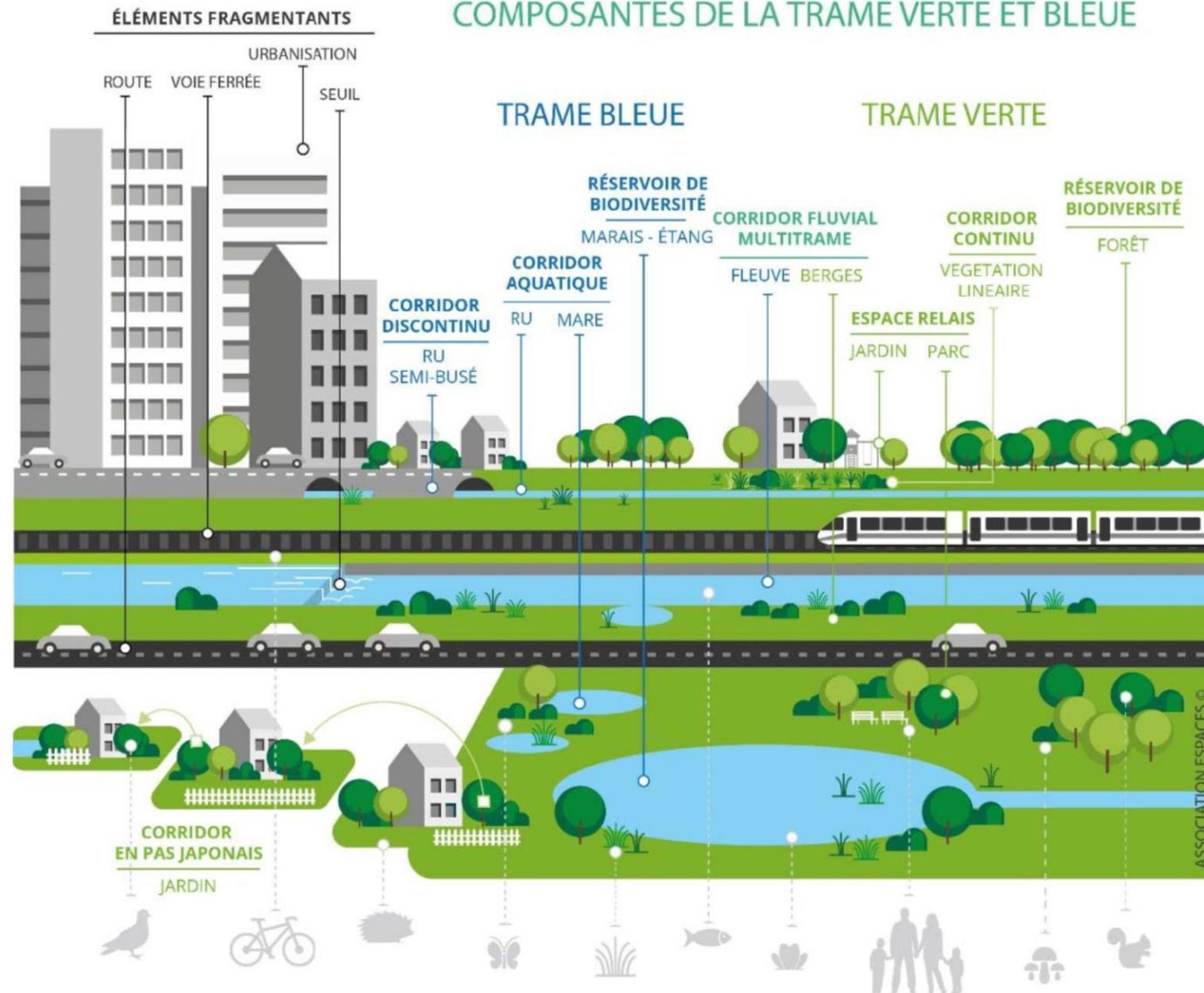
Inégalités sociales



© Les Pâturages du Littoral



COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE





Coco

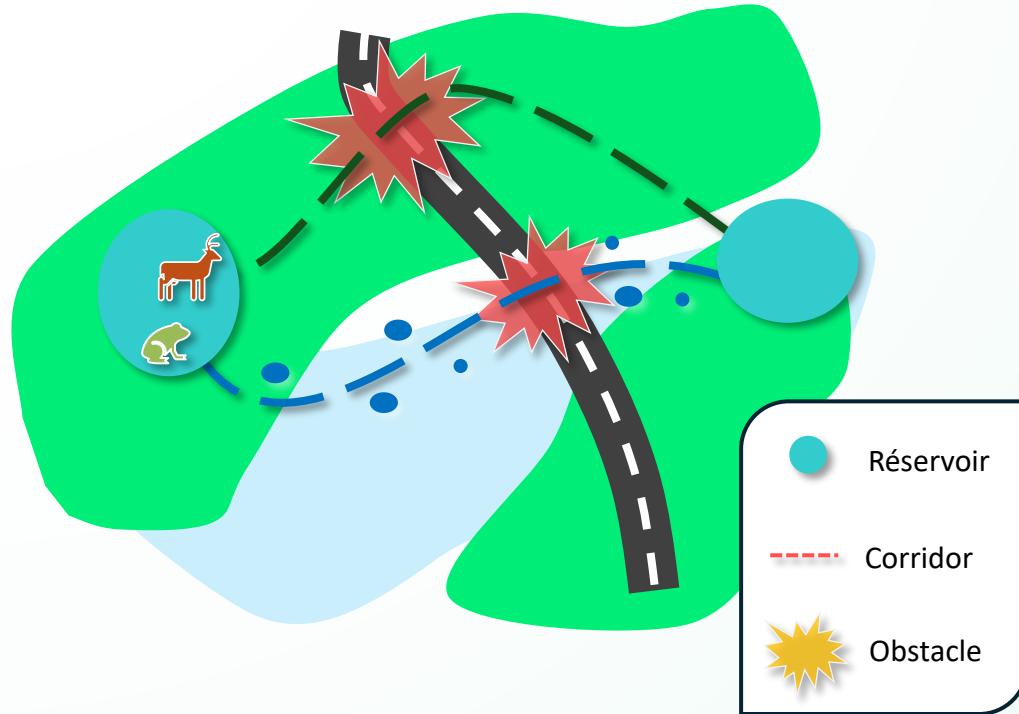


Révision du SRCE d'Île-de-France Cadre réglementaire

Antoine Lombard - DRIEAT

Trame verte et bleue

Dans le Code de l'environnement



5 sous-trames (R371-27)

Boisée

Ouvert

Humide

Littoraux

Cours d'eau

Réservoirs de biodiversité

« Espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie» (R371-19)



Corridors écologiques

« Assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie» (R371-19)

Trame verte et bleue

Contexte réglementaire

Trame verte et bleue

Code de
l'environnement
(Art. L371-1 à L371-6)



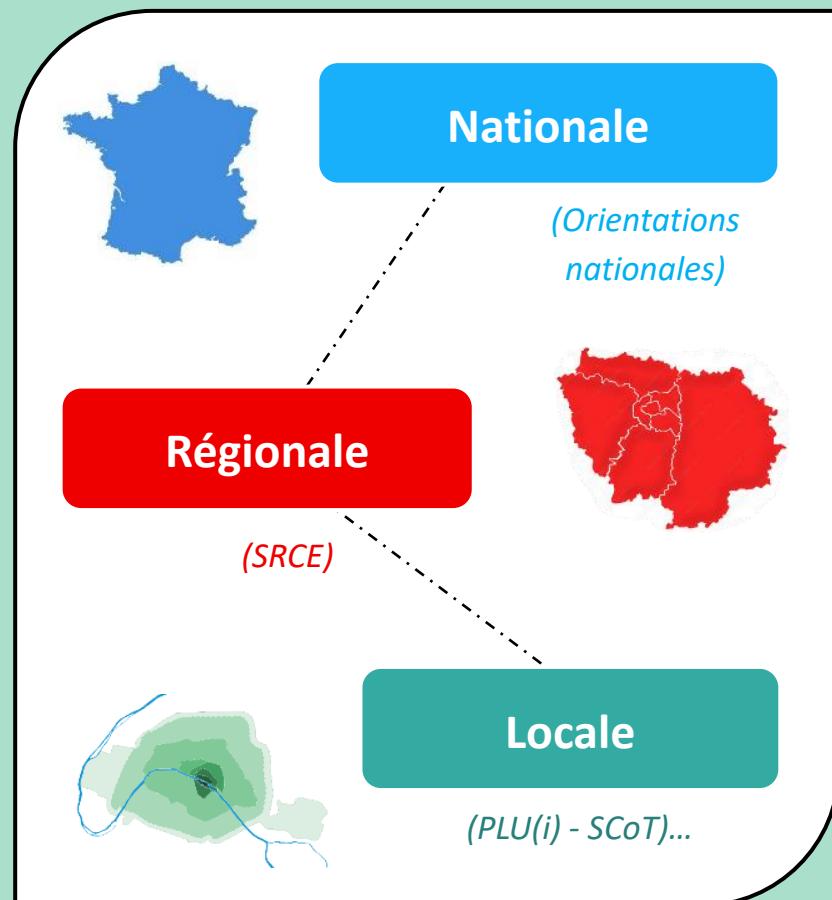
Code de
l'urbanisme

- **Stratégie Nationale Biodiversité**
Stratégie Nationale pour les Aires protégées
(2022 – 2030)



- **Stratégie Régionale Biodiversité**
(2020 – 2030)

Multi - échelle



SRCE d'Île-de-France

Définition et encadrement

Article L.371-3 du **code de l'environnement** (extraits)

- Le schéma régional de cohérence écologique *prend en compte* les **orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques** mentionnées à [l'article L.371-2](#) ainsi que les éléments pertinents des schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau mentionnés à [l'article L. 212-1](#).
- Le schéma régional de cohérence écologique, fondé en particulier sur les **connaissances scientifiques disponibles**, l'inventaire national du patrimoine naturel et les inventaires locaux et territoriaux mentionnés à l'article [L. 411-1](#) A du présent code, des **avis d'experts et du conseil scientifique régional du patrimoine naturel**, comprend notamment →

- **Tome I**
Les composantes de la TVB
- **Tome II**
Les enjeux et le plan d'action
- **Tome III**
L'Atlas cartographique
→ A l'échelle du 1/100 000
- **Tome IV**
Le Rapport environnemental

Un cadrage national (ONTVB) du SRCE et SRADDET

« La Trame verte et bleue respecte le **principe de subsidiarité** et s'appuie sur une **gouvernance partagée, à l'échelle des territoires** »

Les enjeux de cohérence nationale (ONTVB) :

- certains espaces protégés ou inventoriés (réservoirs de biodiversité)
- certaines espèces
- certains habitats
- des continuités écologiques d'importance nationale

Les **réservoirs de biodiversité** recouvrent :

Intégration automatique :

- Réserves naturelles
- Arrêtés préfectoraux de protection

Intégration fortement recommandé :

- Réserves biologiques (SDAGE)
- Couvertures le long des cours d'eau
- Cours d'eau classés
- Espaces de mobilité et de fonctionnement des cours d'eau, ZIEP

Intégration au cas par cas :

- Sites Natura 2000, PNR, sites classés,
- zones agricoles protégées, forêts de protection, ZNIEFF, sites ENS, CEN,
- réservoirs biologiques,
- Carrières réaménagées, friches, sites industriels, dépendances vertes (si caractère naturel)

20 décembre 2019 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 17 sur 123

Décrets, arrêtés, circulaires

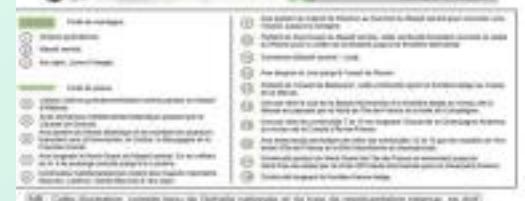
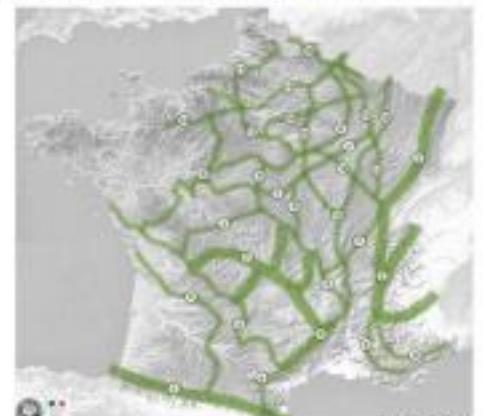
TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Décret n° 2019-1400 du 17 décembre 2019 adaptant les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques

Figure 1 : Illustration des communautés biologiques d'importance nationale de meilleurs intérêts pour la cohérence nationale de la Trame verte et bleue

Publics concernés : Etat et établissements du monde socioprofessionnel, associations de **Objet :** révision des orientations nationales écologiques (dites « trame verte et bleue ») pour le développement durable et d'égalité des territoires. **Entrée en vigueur :** le texte entre en vigueur le 1er janvier 2020.



La portée du SRCE

Article L.371-3 du code de l'environnement (extraits)

- Les schémas de cohérence territoriale et, en leur absence, les plans locaux d'urbanisme, les documents en tenant lieu et les cartes communales, sont *compatibles* avec les schémas régionaux de cohérence écologique dans les conditions fixées aux articles [L. 131-1](#) et [L. 131-6](#) du code de l'urbanisme, et précisent les mesures permettant **d'éviter, de réduire et, le cas échéant, de compenser les atteintes aux continuités écologiques** que la mise en œuvre de ces documents de planification sont susceptibles d'entraîner » (extrait article [L.371-3](#) CE).
- Les **documents de planification** autres que ceux mentionnés à l'alinéa précédent et **les projets de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements** *prennent en compte* les schémas régionaux de cohérence écologique et précisent les mesures permettant **d'éviter, de réduire et, le cas échéant, de compenser** les atteintes aux **continuités écologiques** que la mise en œuvre de ces documents de planification, projets ou infrastructures linéaires sont susceptibles d'entraîner. Les projets d'infrastructures linéaires de transport de l'Etat prennent en compte les schémas régionaux de cohérence écologique.

Document SRCE
Continuités écologiques
(réservoirs et corridors)



Compatibilité / prise en compte
Séquence ERC

Echelon régional

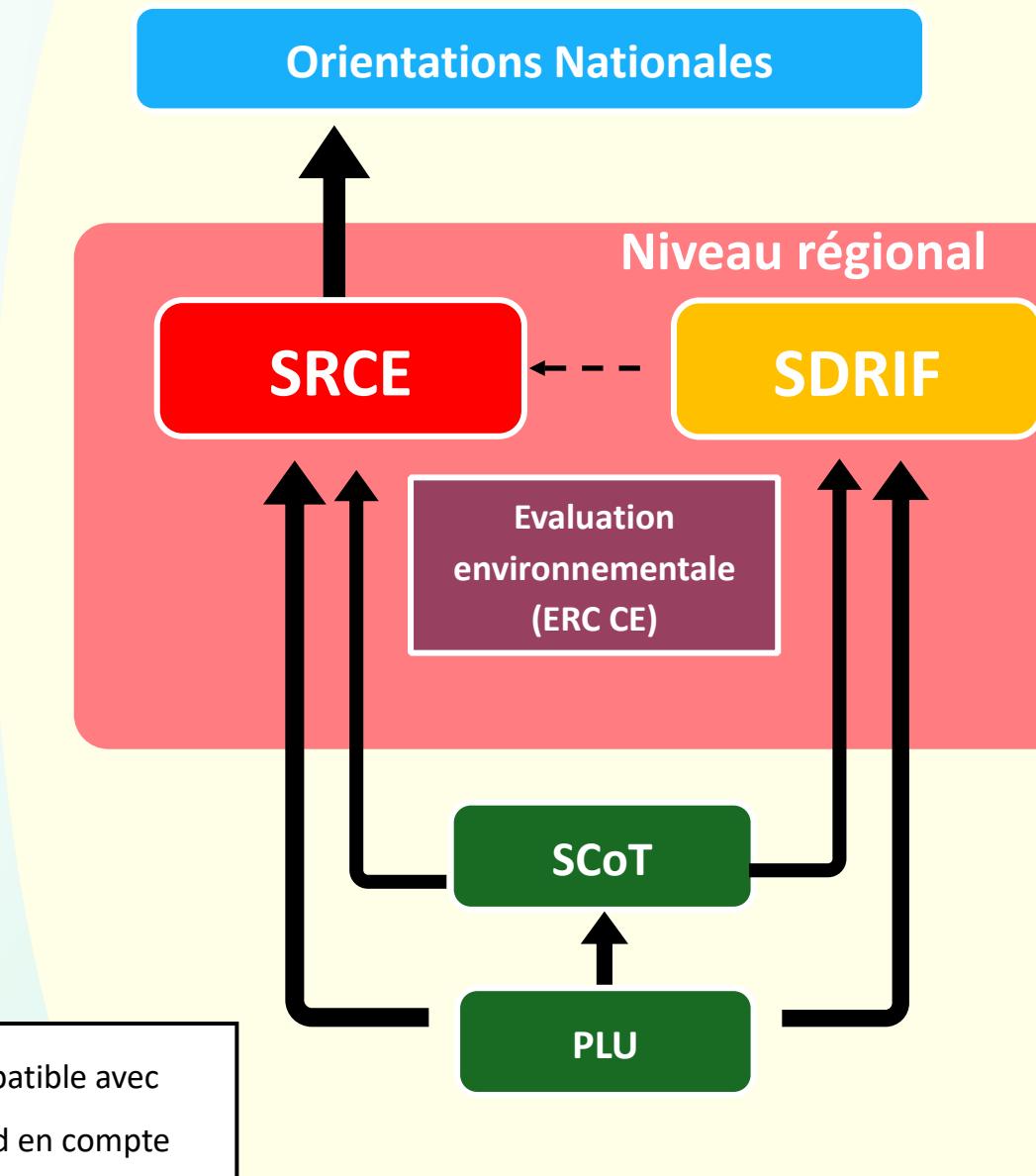
L'opposabilité du SRCE

SRCE

Evaluation environnementale (ERC CE)

Schémas, plans, projets Etat et collectivités

- **Conformité**
Contenu strictement identique
- **Compatibilité**
Ne pas contrarier
- **Prise en compte**
Ne pas ignorer





SRCE d'Île-de-France SRCE et SDRIF-E

Marion Benoist-Mouton - Région
Île-de-France

SDRIF-E et SRCE

Deux schémas et bien plus...

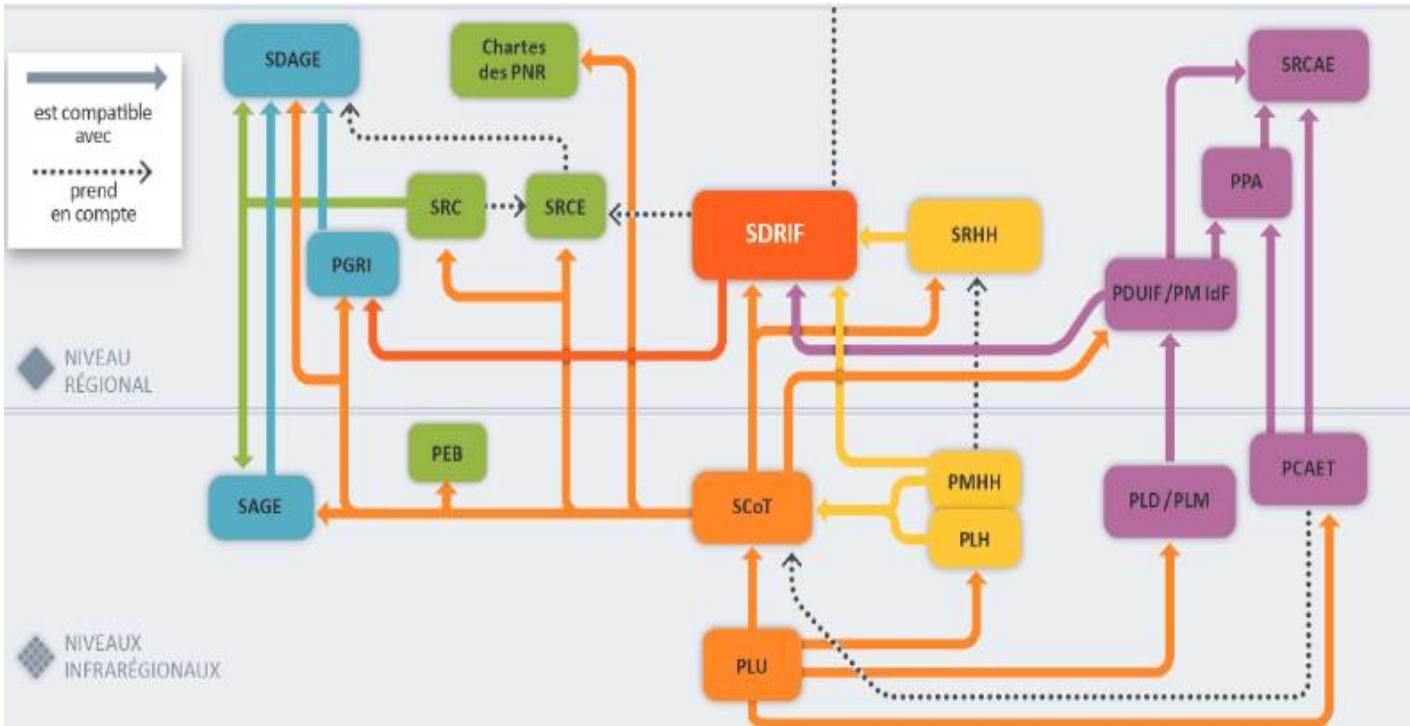
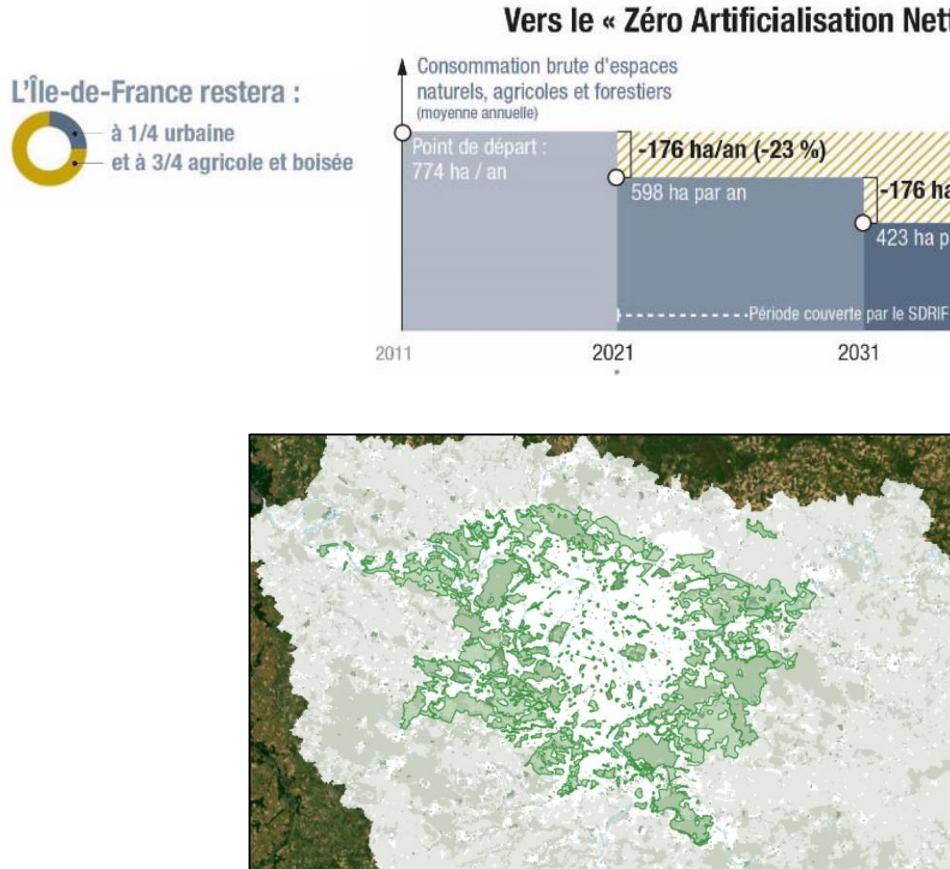


Schéma directeur de la région Ile-de-France

- ✓ Approuvé le 10 juin 2025
- ✓ Le SDRIF-E, schéma “chapeau”, doit tenir compte de l’ensemble des politiques sectorielles avec un impact foncier : emploi, logement, agriculture, énergie, transports, biodiversité, etc.
- ✓ Un **rapport de prise en compte** avec le SRCE (2013).
- ✓ Les documents d’urbanisme locaux doivent être compatibles à la fois avec SDRIF-E et SRCE
- ✓ Un SDRIF-E élaboré en lien avec les travaux préparatoires du futur SRCE. N'a pas vocation à être précis comme le SRCE : complémentarité des deux schémas.

SDRIF-E et SRCE

Protection des espaces, réservoirs de biodiversité...



- ✓ Le principal levier du SDRIF-E : **la trajectoire ZAN**. 10 000 ha économisés d'ici 2050 au regard du SDRIF 2013.
- ✓ **L'armature verte sanctuarisée** Capacités d'extension non mobilisables (sauf exceptions selon le type d'espaces). Plus de 100 000 ha concernés

ÎLE-DE-FRANCE 2040 :
UN NOUVEL ÉQUILIBRE

PROJET ADOPTÉ
PAR LE CONSEIL RÉGIONAL
LE 11 SEPTEMBRE 2024

PLACER LA NATURE
AU CŒUR
DU DÉVELOPPEMENT
RÉGIONAL



RENFORCER ET VALORISER LE RÉSEAU DES ESPACES OUVERTS

- Renforcer l'aménagement
- Conserver les sites patrimoniaux
- Valider les levées de précaution
- Décentraliser l'aménagement de la bretelle de l'autoroute 4 dans l'île-de-France
- Aménager le réseau
- Maintenir les zones d'expansion d'habitat régional
- Simplifier le fonctionnement d'infrastructure linéaire
- Préserver le cours d'eau et restaurer les berges

DÉVELOPPER LA NATURE EN VILLE

- Créez un espace d'expansion régional
- Favoriser la restauration et la renaturation des cours d'eau

PRÉSÉRVER DES RISQUES NATURELS

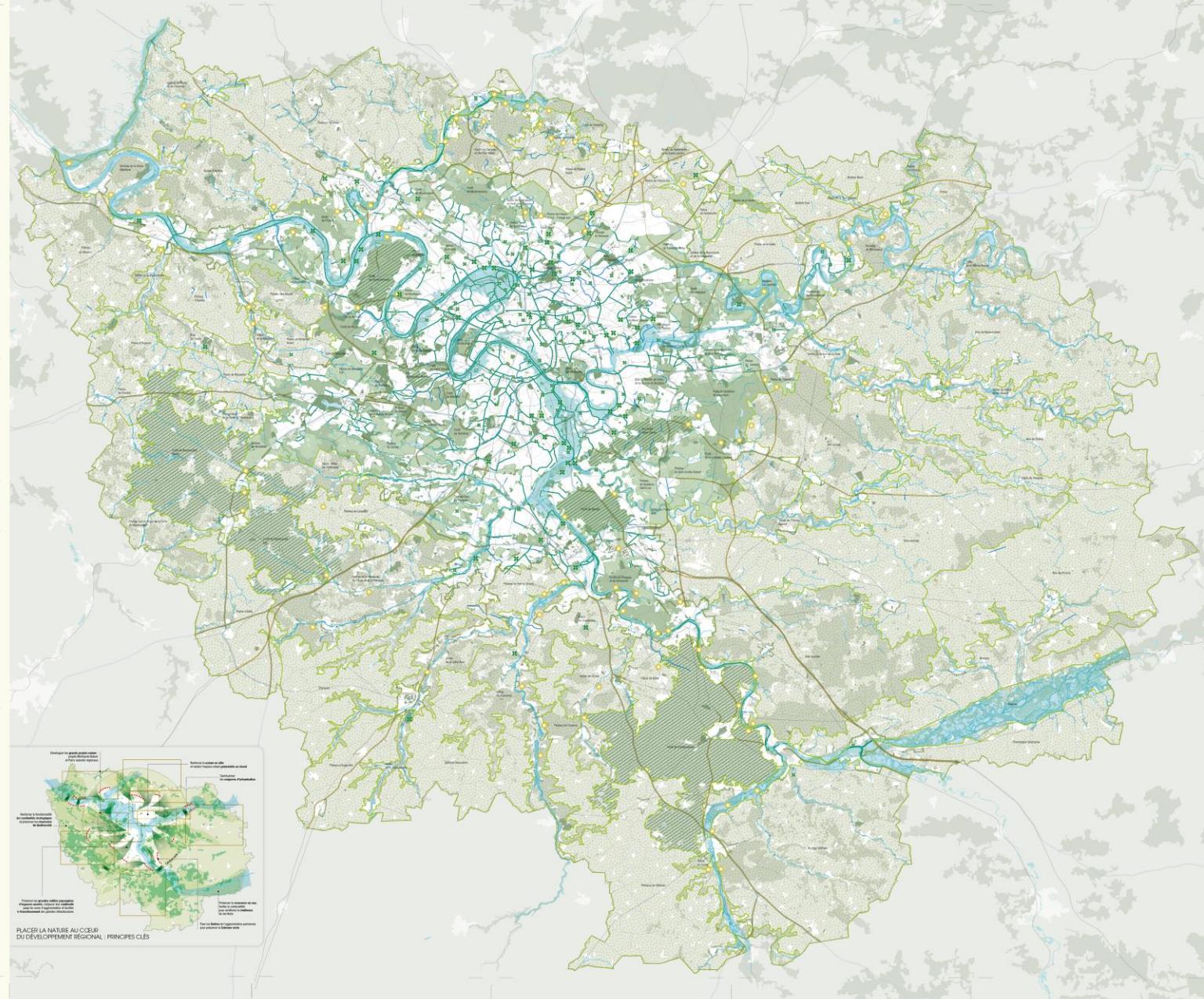
- Zone pouvant présenter un risque d'inondation

FOND DE PLAN

- Occupation du sol
- Forêt et arbres fruitiers
- Bois et arbres fruitiers
- Forêt et arbres fruitiers
- Forêt et arbres fruitiers
- Forêt et arbres fruitiers
- Surface eau

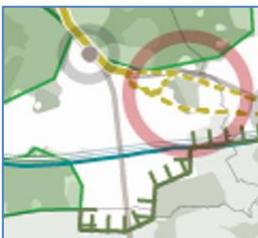
- Reseau routier
- Reseau ferroviaire
- Reseau de transport
- Reseau de transport
- Reseau de transport
- Reseau de transport

- Transport collectif
- Voie ferrée
- Transport en site propre



SDRIF-E et SRCE

Corridors et circulation des espèces



- ✓ Maintenir les connexions écologiques d'intérêt régional (Orientation Réglementaire n°5).
 - Trames arborées, calcicoles, herbacées, humides
 - Toute nouvelle urbanisation est exclue.
 - Au sein des sites urbains : un objectif, faciliter la perméabilité au vivant.
- ✓ Front vert (Orientation Réglementaire n°7)
Limite de l'urbanisation infranchissable (500km de fronts verts)
- ✓ Renforcer la liaison (Orientation Réglementaire n° 4) entre les espaces ouverts : fonction écologique et paysagère (fonction voie douce secondaire possible).
- ✓ Pérenniser les espaces verts et de loisirs, en développer de nouveaux (Orientations Réglementaires N° 25, 26 et 27).

SDRIF-E et SRCE

Corridors et circulation des espèces



- ✓ Cours d'eau à maintenir, préserver les berges (Orientation Réglementaire n°21) ou à renaturer et rouvrir (OR22)
- ✓ Rétablir les franchissements des infrastructures (Orientation Réglementaire n° 6).
- ✓ objectif de 30% de plein terre de l'espace urbanisé de la commune (Orientations Réglementaires n° 28 et 29)
- ✓ Incitations à définir localement des trames noires (Orientation Réglementaire n°9), blanche (OR10) et brune (OR11).



Révision du SRCE La procédure d'élaboration

Glenn Keck - Région Ile-de-France

SRCE d'Île-de-France

L'historique



1^{er} SRCE

Bilan de mise en œuvre



Publication
bilan

Décision
révision

*Reconstitution
réservoirs*

2013

2018

2020

2022

2023

2023

2025

2027

Révision du SRCE



- Manque d'**opérationnalité**
- **Pertinent et cohérent**
(pour les documents d'urbanisme)
- **Accompagnement** insuffisant



- **Actualisation**
(Réserves, APB, ZNIEFF, Natura 2000, etc.)
- **Intégration**
(Boisements > 50 ha, zones sous maîtrise foncière : CEN, PRIF, ENS)



Nous en
sommes là



Les Pilotes



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Assistance à
maîtrise
d'ouvrage

L'INSTITUT
PARIS
REGION

Prestataire
cartographie

**URBAN-
ECO** SCOP
ÉCOLOGIE URBAINE ET PAYSAGE

Identification
TVB

3) Enquête
publique

2) Consultation

AUXILIA

GroupesOS

1) Echanges
techniques

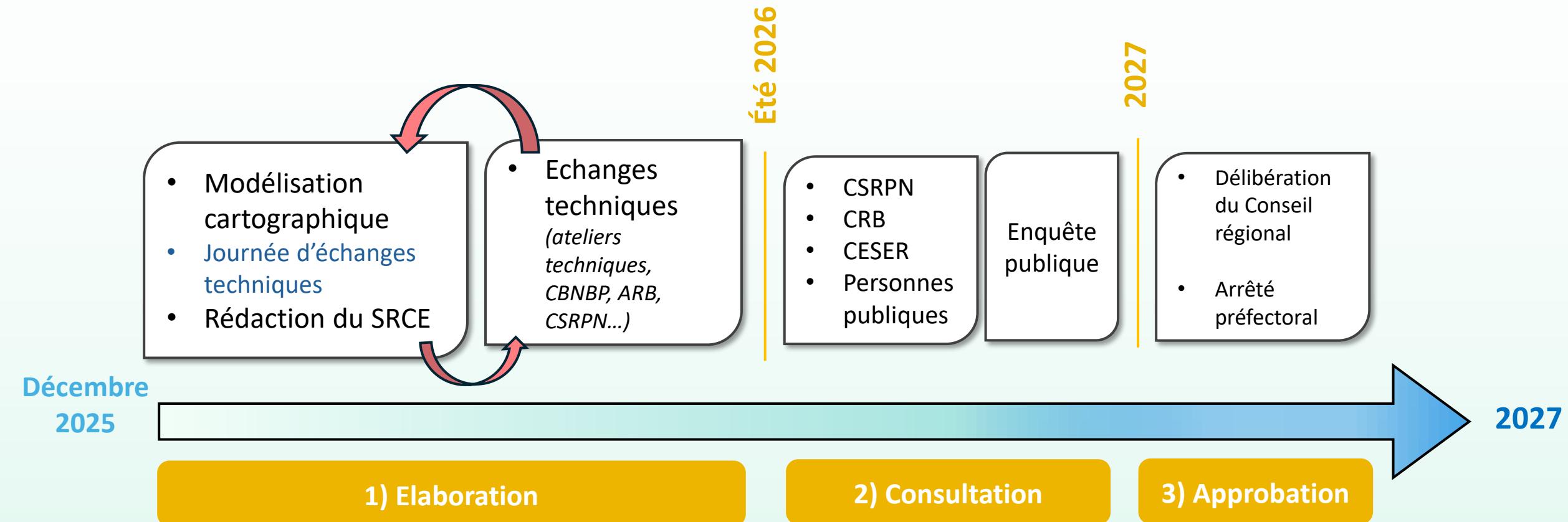
Cartographie

Rédaction
SRCE

Évaluation environnementale

SRCE d'Île-de-France

Les procédures



Objectifs des ateliers :

- Partager avec les acteurs le résultat de la modélisation de la trame verte et bleue sur leur territoire ;
- Mobiliser la connaissance fine des acteurs du territoires

Ateliers cartographiques territorialisés :

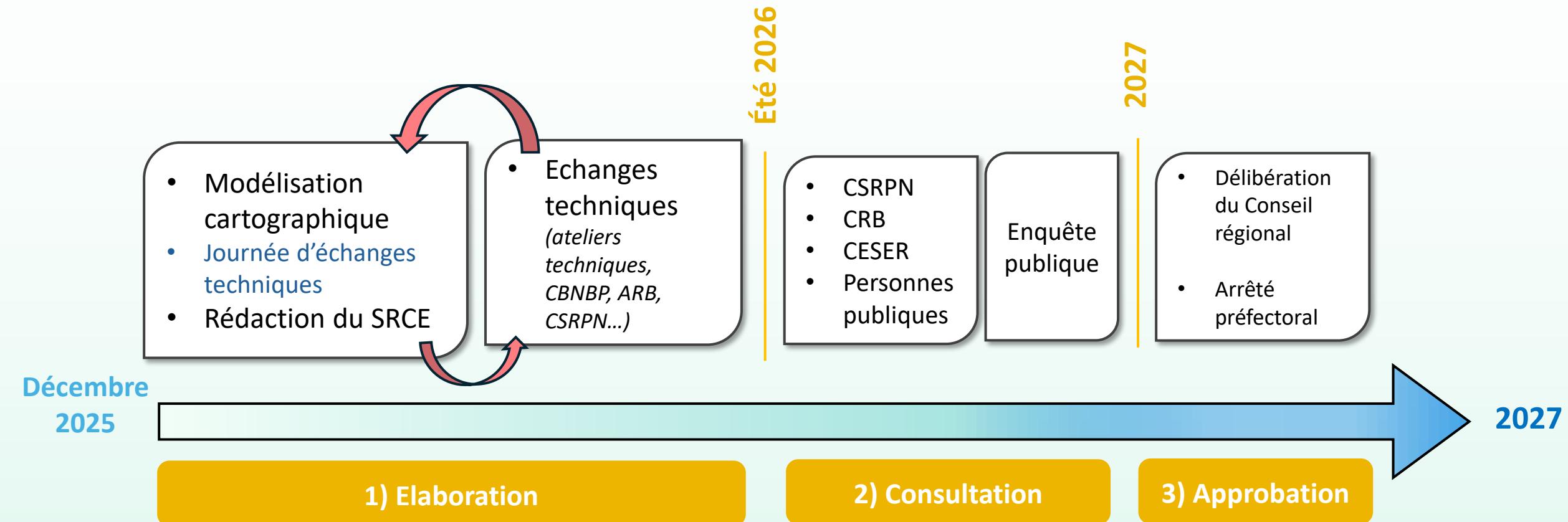
- Seine-et-Marne (77)
- Yvelines (78)
- Essonne (91)
- Val d'Oise (95)
- Départements de petite couronne (75, 92, 93, 94)

Ateliers thématiques :

- Milieux aquatiques et humides
- Milieux agricoles
- Milieux urbains
- Trame noire
- Obstacles aux continuités
- Plan d'action stratégique

SRCE d'Île-de-France

Les procédures





Révision du SRCE Les défis

Nicolas Cornet -
Institut Partis Region

« Un document « **cohérent et pertinent** » ayant permis une bonne prise en compte dans les documents d'urbanisme. »

LA TRAME Verte ET BLEUE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME LOCAUX

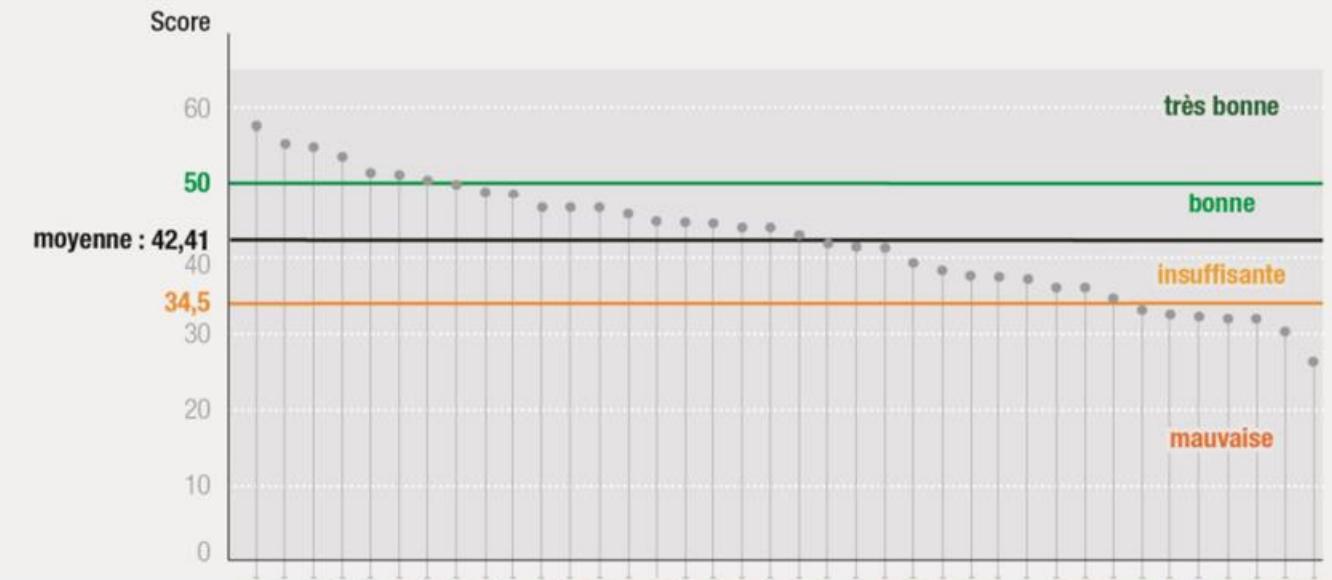
QUELLE PRISE EN COMPTE EN ÎLE-DE-FRANCE ?



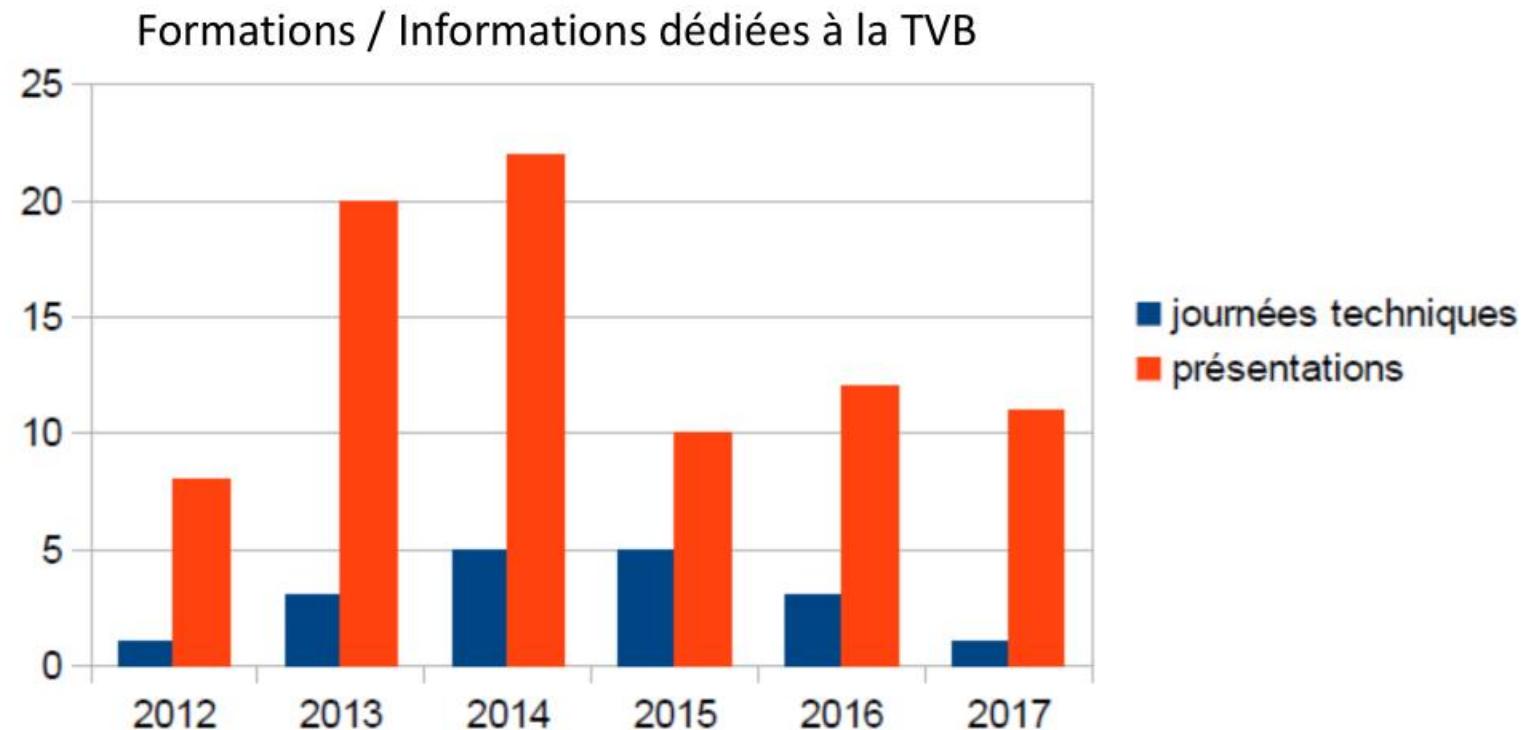
JUIN 2019
8-1205
ISBN 978-2-7571-2136-8



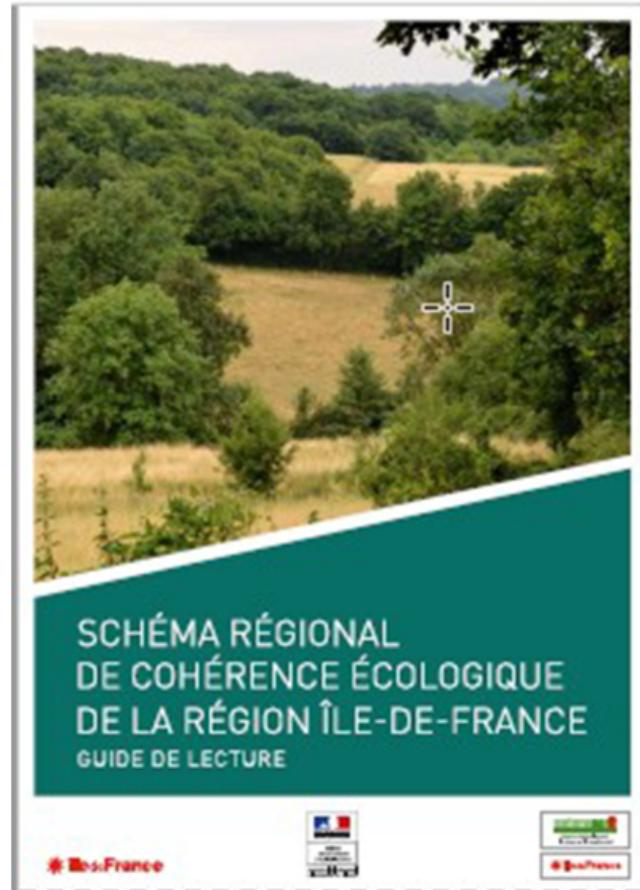
RÉSULTATS PAR COMMUNE



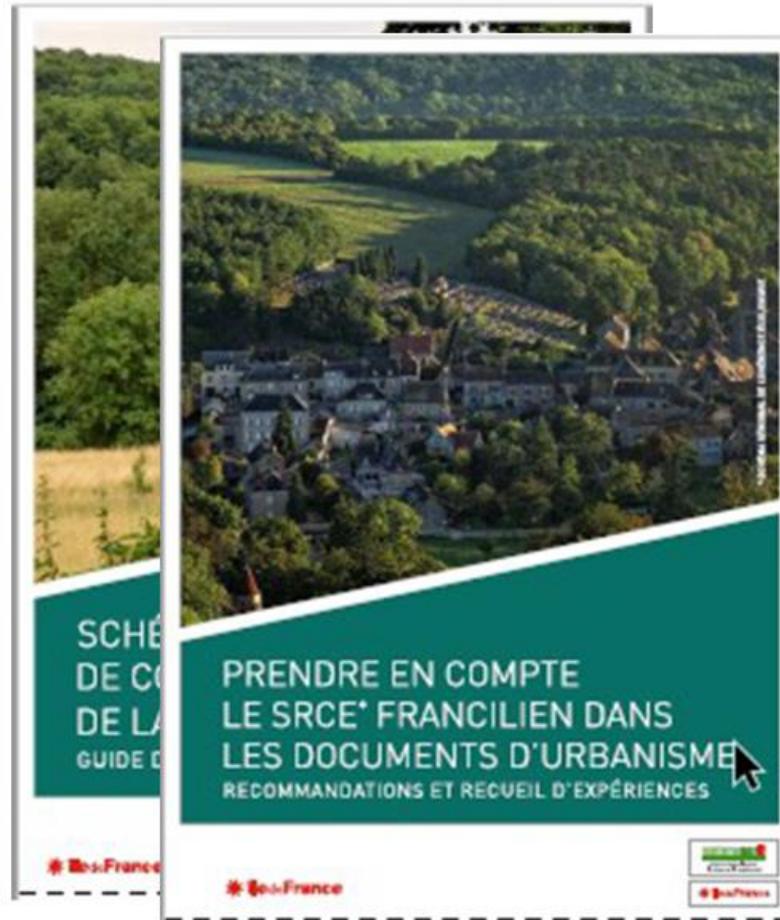
« Un dispositif d'accompagnement solide »



« Un dispositif d'accompagnement solide »



« Un dispositif d'accompagnement solide »



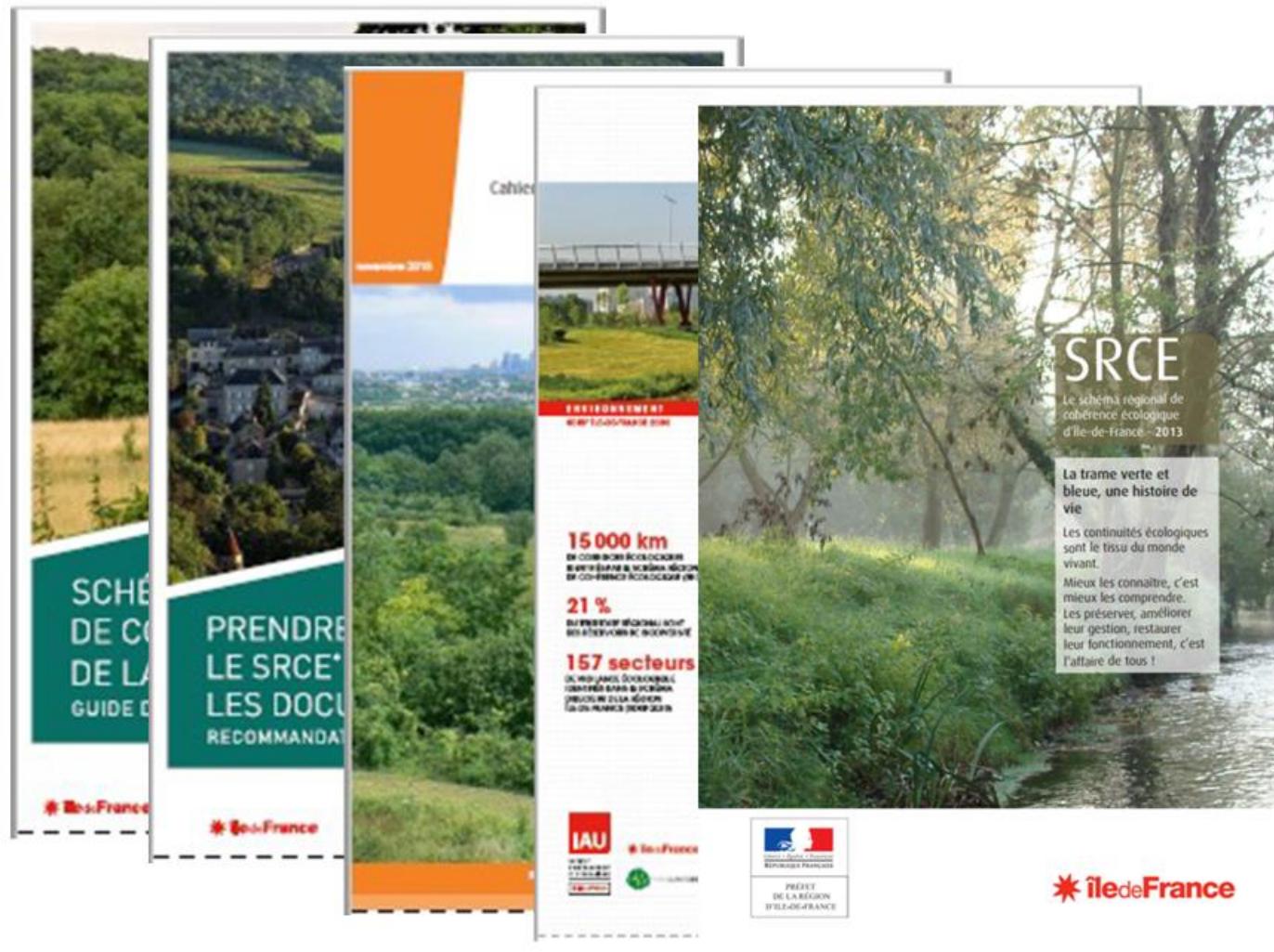
« Un dispositif d'accompagnement solide »



« Un dispositif d'accompagnement solide »



« Un dispositif d'accompagnement solide »



« Un dispositif d'accompagnement solide »

SCHÉMA DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE

PRENDRE LE SRCE* LES DOCUMENTS RECOMMANDÉS

15 000 km² EN CORRIDORS BIOLOGIQUES EN RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

21 % DU TERRITOIRE REGIONAL AVOIT DES INTERVENTIONS EN RÉGULARISATION

157 secteurs DE MUNICIPALITÉS, COMMUNES, COMMUNES ASSOCIÉES, COMMUNES D'ÎLE-DE-FRANCE, COMMUNES D'ÎLE-DE-FRANCE

REférentiel du
Schéma régional de cohérence écologique en Île-de-France

> Congis-sur-Thérouanne (77126) | Superficie : 1522 ha | Population : 1772 hab. | Zone tampon de 1 km : 1998 ha

MÉTHODOLOGIE

ACCUEIL ENJEUX ACTIONS RÉSUMÉ STATISTIQUE CARTES DOCUMENTS CHOISIR UNE COMMUNE

ENJEUX DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Enjeux de continuité écologique de l'unité paysagère dans laquelle est située la commune. Les unités paysagères sont principalement déterminées par la géomorphologie, l'utilisation du sol et l'agencement des milieux naturels.

UNITÉ PAYSAGÈRE : PAYS DE FRANCE

Le Pays de France est délimité par la Seine et l'Oise à l'ouest, le canal de l'Ourcq et la Marne au sud, voies navigables aujourd'hui difficilement franchissables par les espèces terrestres du fait de l'urbanisation, des infrastructures et des aménagements pour la navigation. Il subsiste cependant localement des tronçons pas ou peu urbanisés, importants à conserver, susceptibles de servir de corridors pour diverses espèces.

Les autres enjeux concernent :

- le maintien de connexions le long des vallées (Ysieux, vallée de Chauvry, vallée du ru de Presles, Beuvronne, Thérouanne, Ourcq) ;
- la préservation de zones tampons suffisamment larges au niveau des îlots non urbanisés des forêts de Montmorency, l'Île-Adam et Carnelle et entre les villages de la vallée de l'Ysieux ;
- des liaisons avec la forêt de Carnelle et les marais de Royaumont et entre la forêt de Carnelle et les marais de Royaumont via la plaine d'Asnières-sur-Oise ;

« Complexé et technique »

3 points de vigilance Evaluation environnementale

25 objectifs Evaluation environnementale

3 grands objectifs Evaluation environnementale

42 enjeux thématiques

4 sous-trames

6 objectifs de la TVB

Art. L.371-1 code de l'environnement

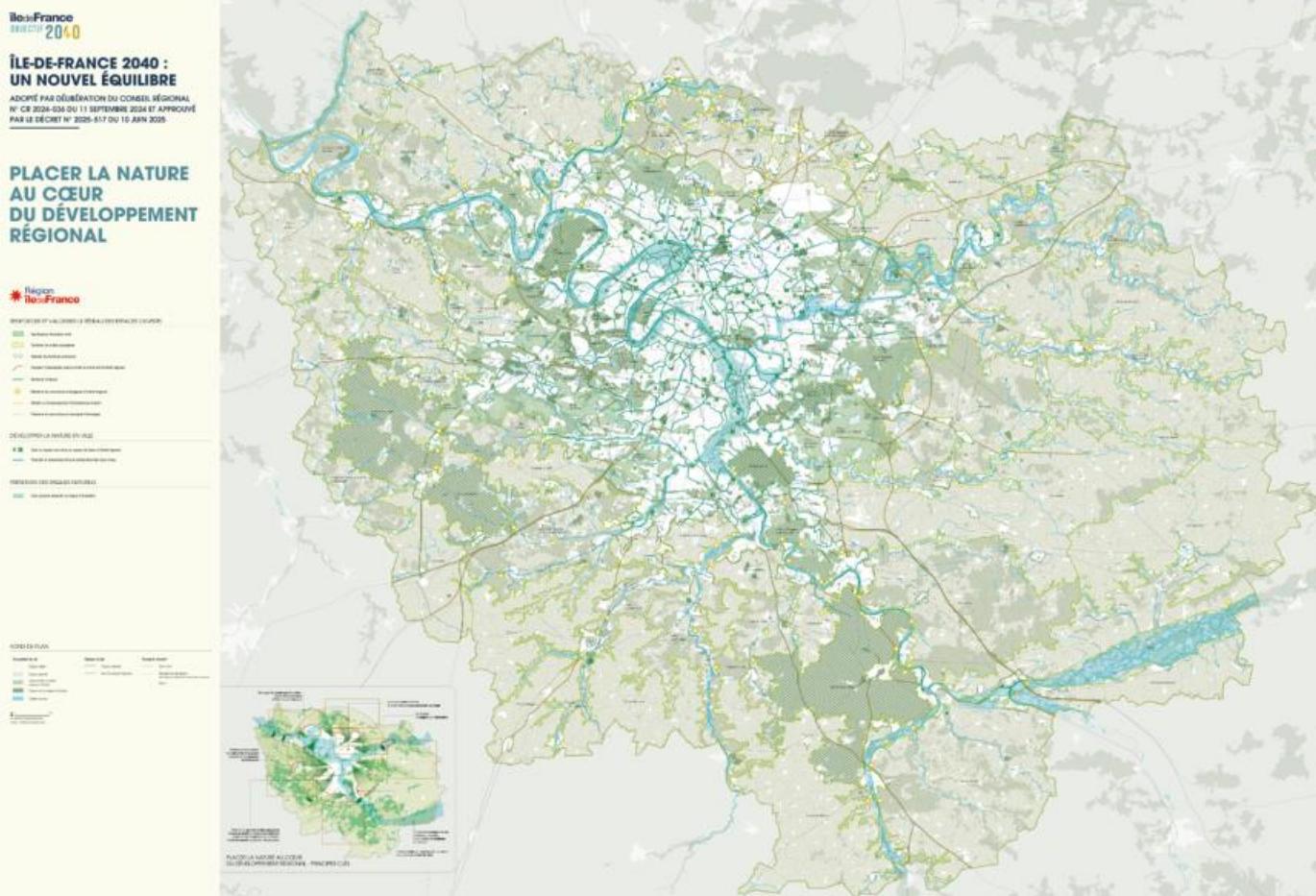
33 orientations

125 actions

9 domaines d'action

Perçu « opposé aux enjeux urbains »

« Opposant biodiversité et activités humaines ».



5. La préservation de la biodiversité repose notamment sur le maintien des connexions entre les différentes composantes de la trame verte et bleue. Ces connexions écologiques, essentielles pour la circulation et l'accomplissement de tout ou une partie du cycle de vie de la flore et de la faune, sont fragilisées en certaines parties du territoire régional, par l'urbanisation ou le mitage des espaces. Elles présentent à cet égard un intérêt régional et sont identifiées sur la carte « Placer la nature au cœur du développement régional », par le figuré (*).

Les documents d'urbanisme locaux précisent la localisation de ces connexions écologiques d'intérêt régional et définissent un secteur de protection, à l'intérieur duquel toute nouvelle urbanisation est exclue, en dehors des sites urbains constitués. Ce secteur de protection doit permettre la connexion des sous-trames arborées, herbacées, calcicoles et humides indiquées dans le tableau en annexe 1 et tient compte des objectifs de protection identifiés par le schéma régional de cohérence écologique.



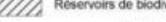
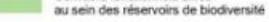
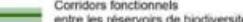
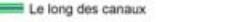
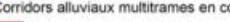
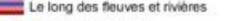
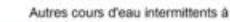
« La complexité des cartes »

« Une incompréhension à propos des corridors écologiques »

CARTE DES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE	
LÉGENDE	
CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES	ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS
Réservoirs de biodiversité	Obstacles des corridors arborés
 Réservoirs de biodiversité	 Infrastructures fractionnantes
Autres espaces d'intérêt écologique hors Ile-de-France	Obstacles des corridors calcaires
 Autres espaces d'intérêt écologique hors Ile-de-France	 Coupages urbaines
Corridors de la sous-trame arborée	Obstacles de la sous-trame bleue
 Corridors fonctionnels diffus au sein des réservoirs de biodiversité	 Obstacles à l'écoulement (ROE v3)
 Corridors fonctionnels entre les réservoirs de biodiversité	Point de fragilité des corridors arborés
 Corridors à fonctionnalité réduite entre les réservoirs de biodiversité	 Routes présentant des risques de collisions avec la faune
Corridors de la sous-trame herbacée	 Passages contraints au niveau d'un ouvrage sur une infrastructure linéaire
 Corridors fonctionnels des prairies, friches et dépendances vertes	 Passages difficiles dûs au mitage par l'urbanisation
 Corridors à fonctionnalité réduite des prairies, friches et dépendances vertes	 Passages prolongés en cultures
 Corridors des milieux calcaires à fonctionnalité réduite	 Clôtures difficilement franchissables
Corridors et continuum de la sous-trame bleue	Points de fragilité des corridors calcaires
 Cours d'eau et canaux fonctionnels	 Coupages boisées
 Cours d'eau et canaux à fonctionnalité réduite	 Coupages agricoles
 Cours d'eau intermittents fonctionnels	Points de fragilité des continuités de la sous-trame bleue
 Cours d'eau intermittents à fonctionnalité réduite	 Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport
 Corridors et continuum de la sous-trame bleue	 Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport

« La complexité des cartes »

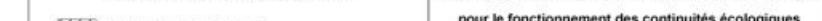
« Une incompréhension à propos des corridors écologiques »

CARTE DES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE LÉGENDE		CARTE DES OBJECTIFS DE PRÉSÉRATION ET DE RESTAURATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE LÉGENDE	
<p>CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES</p> <p>Réservoirs de biodiversité</p>  <p>Réservoirs de biodiversité</p> <p>Autres espaces d'intérêt écologique hors Ile-de-France</p>  <p>Autres espaces d'intérêt écologique hors Ile-de-France</p> <p>Corridors de la sous-trame arborée</p>  <p>Corridors fonctionnels diffus au sein des réservoirs de biodiversité</p>  <p>Corridors fonctionnels entre les réservoirs de biodiversité</p>  <p>Corridors à fonctionnalité réduite entre les réservoirs de biodiversité</p> <p>Corridors de la sous-trame herbacée</p>  <p>Corridors fonctionnels des prairies, friches et dépendances vertes</p>  <p>Corridors à fonctionnalité réduite des prairies, friches et dépendances vertes</p>  <p>Corridors des milieux calcaires à fonctionnalité réduite</p> <p>Corridors et continuum de la sous-trame bleue</p>  <p>Cours d'eau et canaux fonctionnels</p>  <p>Cours d'eau et canaux à fonctionnalité réduite</p>  <p>Cours d'eau intermittents fonctionnels</p>  <p>Cours d'eau intermittents à fonctionnalité réduite</p>  <p>Corridors et continuum de la sous-trame bleue</p>	<p>ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS</p> <p>Obstacles des corridors arborés</p>  <p>Infrastructures fractionnantes</p> <p>Obstacles des corridors calcaires</p>  <p>Coupures urbaines</p> <p>Obstacles de la sous-trame bleue</p>  <p>Obstacles à l'écoulement (ROE v3)</p> <p>Point de fragilité des corridors arborés</p>  <p>Routes présentant des risques de collisions avec la faune</p>  <p>Passages contraints au niveau d'un ouvrage sur une infrastructure linéaire</p>  <p>Passages difficiles dûs au mitage par l'urbanisation</p>  <p>Passages prolongés en cultures</p>  <p>Clôtures difficilement franchissables</p> <p>Points de fragilité des corridors calcaires</p>  <p>Coupures boisées</p>  <p>Coupures agricoles</p> <p>Points de fragilité des continuités de la sous-trame bleue</p>  <p>Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport</p>  <p>Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport</p>	<p>CORRIDORS À PRÉSERVER OU RESTAURER</p> <p>Principaux corridors à préserver</p>  <p>Corridors de la sous-trame arborée</p>  <p>Corridors de la sous-trame herbacée</p> <p>Corridors alluviaux multitrames</p>  <p>Le long des fleuves et rivières</p>  <p>Le long des canaux</p> <p>Principaux corridors à restaurer</p>  <p>Corridors de la sous-trame arborée</p>  <p>Corridors des milieux calcaires</p> <p>Corridors alluviaux multitrames en contexte urbain</p>  <p>Le long des fleuves et rivières</p>  <p>Le long des canaux</p> <p>Réseau hydrographique</p>  <p>Cours d'eau souterrains susceptibles de faire l'objet d'opérations de réouverture</p>  <p>Obstacles à traiter d'ici 2017 (L. 214-17 du code de l'environnement)</p>  <p>Obstacles sur les cours d'eau</p>  <p>Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport</p>  <p>Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport</p> <p>Connexions multitrames</p>  <p>Connexions entre les forêts et les corridors alluviaux</p>  <p>Autres connexions multitrames</p> <p>ÉLÉMENTS À PRÉSERVER</p>  <p>Réservoirs de biodiversité</p>  <p>Secteurs de concentration de mares et mouillères</p>  <p>Mosaïques agricoles</p>  <p>Lisières agricoles des boisements de plus de 100 ha situées sur les principaux corridors arborés</p> <p>AUTRES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT MAJEUR pour le fonctionnement des continuités écologiques</p>  <p>Réservoirs de biodiversité</p>  <p>Secteurs de concentration de mares et mouillères</p>  <p>Mosaïques agricoles</p>  <p>Lisières agricoles des boisements de plus de 100 ha situées sur les principaux corridors arborés</p>	

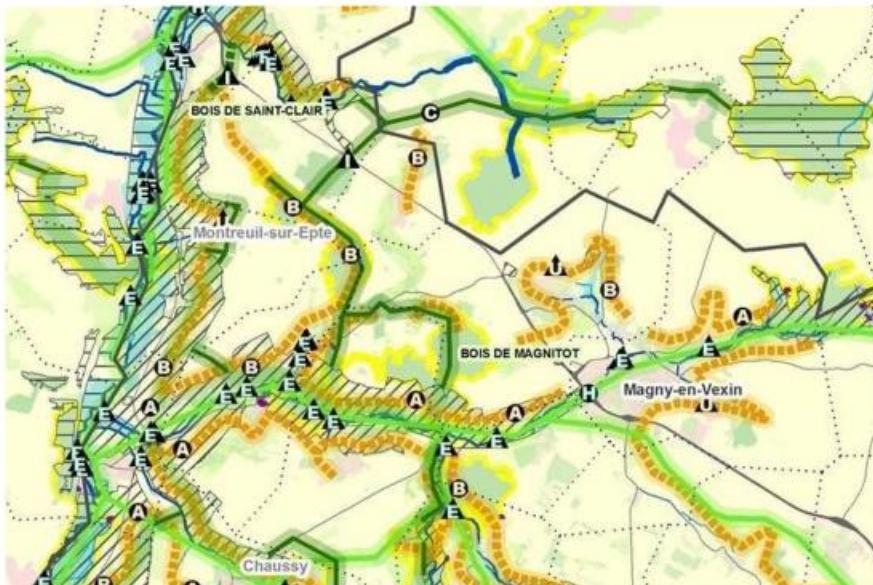
« La complexité des cartes »

CARTE DES COMPOSANTES DE LA TRAME Verte ET BLEUE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE	
LÉGENDE	
CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES	ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS
Réserveurs de biodiversité	Obstacles des corridors arborés
 Réserveurs de biodiversité	 Infrastructures fractionnantes
Autres espaces d'intérêt écologique hors Ile-de-France	Obstacles des corridors calcaires
 Autres espaces d'intérêt écologique hors Ile-de-France	 Coupures urbaines
Corridors de la sous-trame arborée	Obstacles de la sous-trame bleue
 Corridors fonctionnels diffus au sein des réseaux de biodiversité	 Obstacles à l'écoulement (ROE v3)
 Corridors fonctionnels entre les réseaux de biodiversité	Point de fragilité des corridors arborés
 Corridors à fonctionnalité réduite entre les réseaux de biodiversité	 Routes présentant des risques de collisions avec la faune
Corridors de la sous-trame herbacée	 Passages contraints au niveau d'un ouvrage sur une infrastructure linéaire
 Corridors fonctionnels des prairies, friches et dépendances vertes	 Passages difficiles dûs au mitage par l'urbanisation
 Corridors à fonctionnalité réduite des prairies, friches et dépendances vertes	 Passages prolongés en cultures
 Corridors des milieux calcaires à fonctionnalité réduite	 Clôtures difficilement franchissables
Corridors et continuum de la sous-trame bleue	Points de fragilité des corridors calcaires
 Cours d'eau et canaux fonctionnels	 Coupures boisées
 Cours d'eau et canaux à fonctionnalité réduite	 Coupures agricoles
 Cours d'eau intermittents fonctionnels	Points de fragilité des continuités de la sous-trame bleue
 Cours d'eau intermittents à fonctionnalité réduite	 Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport
 Corridors et continuum de la sous-trame bleue	 Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport

CARTE DES OBJECTIFS DE PRÉServation ET DE RESTAURATION DE LA TRAME Verte ET BLEUE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE	
LÉGENDE	
CORRIDORS À PRÉSERVER OU RESTAURER	ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS À TRAITER PRIORITAIREMENT
Principaux corridors à préserver	Obstacles et points de fragilité de la sous-trame arborée
 Corridors de la sous-trame arborée	 Coupures des réservoirs de biodiversité par les infrastructures majeures ou importantes
 Corridors de la sous-trame herbacée	 Principaux obstacles
 Corridors alluviaux multitrames	 Points de fragilité des corridors arborés
 Le long des fleuves et rivières	Obstacles et points de fragilité de la sous-trame bleue
 Le long des canaux	 Cours d'eau souterrains susceptibles de faire l'objet d'opérations de réouverture
Principaux corridors à restaurer	 Obstacles à traiter d'ici 2017 (L. 214-17 du code de l'environnement)
 Corridors de la sous-trame arborée	 Obstacles sur les cours d'eau
 Corridors des milieux calcaires	 Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport
 Corridors alluviaux multitrames en contexte urbain	 Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport
 Le long des fleuves et rivières	Connexions multitrames
 Le long des canaux	 Connexions entre les forêts et les corridors alluviaux
Réseau hydrographique	 Autres connexions multitrames
 Cours d'eau à préserver et/ou à restaurer	ÉLÉMENTS À PRÉSERVER
 Autres cours d'eau intermittents à préserver et/ou à restaurer	AUTRES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT MAJEUR pour le fonctionnement des continuités écologiques
 Connexions entre les forêts et les corridors alluviaux	 Réservoirs de biodiversité
 Autres connexions multitrames	 Secteurs de concentration de mares et mouillères
	 Mosaïques agricoles
	 Lisières agricoles des boisements de plus de 100 ha situées sur les principaux corridors arborés

CARTE DE LA TRAME Verte ET BLEUE DES DÉPARTEMENTS DE PARIS ET DE LA PETITE COURONNE	
LÉGENDE	
CORRIDORS À PRÉSERVER OU RESTAURER	ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS À TRAITER PRIORITAIREMENT
Principaux corridors à préserver	Obstacles et points de fragilité de la sous-trame arborée
 Corridors de la sous-trame arborée	 Coupures des réservoirs de biodiversité par les infrastructures majeures ou importantes
 Corridors de la sous-trame herbacée	 Principaux obstacles
 Corridors alluviaux multitrames	 Points de fragilité des corridors arborés
 Le long des fleuves et rivières	Obstacles et points de fragilité de la sous-trame bleue
 Le long des canaux	 Cours d'eau souterrains susceptibles de faire l'objet d'opérations de réouverture
Principaux corridors à restaurer	 Obstacles à traiter d'ici 2017 (L. 214-17 du code de l'environnement)
 Corridors de la sous-trame arborée	 Obstacles sur les cours d'eau
 Corridors des milieux calcaires	 Secteurs riches en mares et mouillères recoupés par des infrastructures de transport
 Corridors alluviaux multitrames en contexte urbain	 Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport
 Le long des fleuves et rivières	Obstacles sur les cours d'eau
 Le long des canaux	 Cours d'eau à préserver et/ou à restaurer
Réseau hydrographique	 Autres cours d'eau intermittents à préserver et/ou à restaurer
 Cours d'eau à préserver et/ou à restaurer	Connexions multitrames
 Autres cours d'eau intermittents à préserver et/ou à restaurer	 Connexions entre les forêts et les corridors alluviaux
 Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport	 Autres connexions multitrames
ÉLÉMENTS À PRÉSERVER	AUTRES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT MAJEUR pour le fonctionnement des continuités écologiques
 Réservoirs de biodiversité	 Secteurs de concentration de mares et mouillères
Milieux humides	Mosaïques agricoles
CONTINUITÉS EN CONTEXTE URBAIN	Lisières agricoles des boisements de plus de 100 ha situées sur les principaux corridors arborés
Autres secteurs reconnus pour leur intérêt écologique	Lisières agricoles des boisements de plus de 100 ha situées sur les principaux corridors arborés
Liaisons reconnues pour leur intérêt écologique	

« Une incompréhension à propos des corridors écologiques »



Ile-de-France



Basse Normandie

« Un certain **manque de pédagogie** »

« Un besoin fort « de prioriser, simplifier, décrire et expliciter » les enjeux. »

Des **orientations « trop générales »**

« Malgré une approche qui se veut globale, une réflexion sur la TVB qui reste, dans la pratique, **cloisonnée** par thème

« Peu opérationnel »



Les nouveaux défis

Trame noire



Trame blanche



Trame brune





Révision du SRCE

La méthodologie de révision

Marine Linglart Urban-Eco

SRCE d'Île-de-France

Attendus de la mission de révision du SRCE

- **Définition des réservoirs de biodiversité**
- **Définition des trames écologiques en fonction :**
 - De nouvelles guildes
 - Une matrice re-calculée sur des obstacles redéfinis
- **Des sous-trames plus complètes :**
 - Sous-trame boisée
 - Sous-trame ouverte
 - Sous-trame calcicole
 - Sous-trame humide
 - Sous-trame aquatique
 - Sous-trame noire
- **Une modélisation des continuités écologiques par la dispersion**

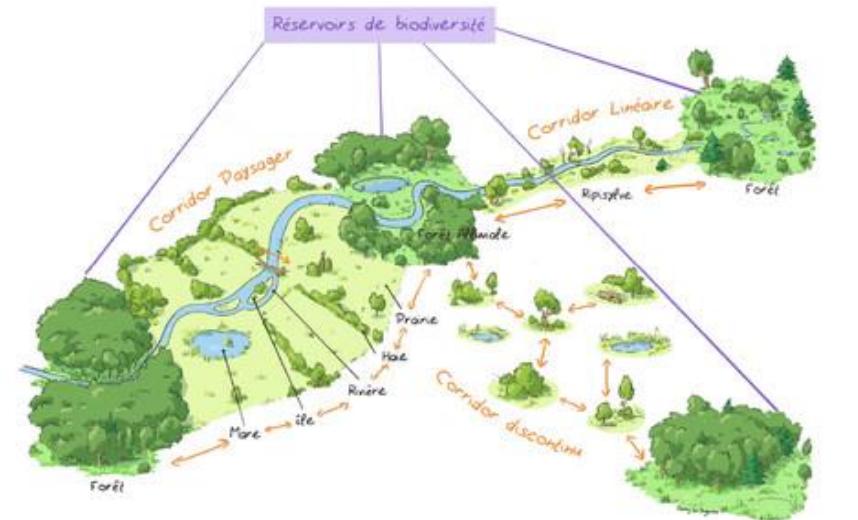
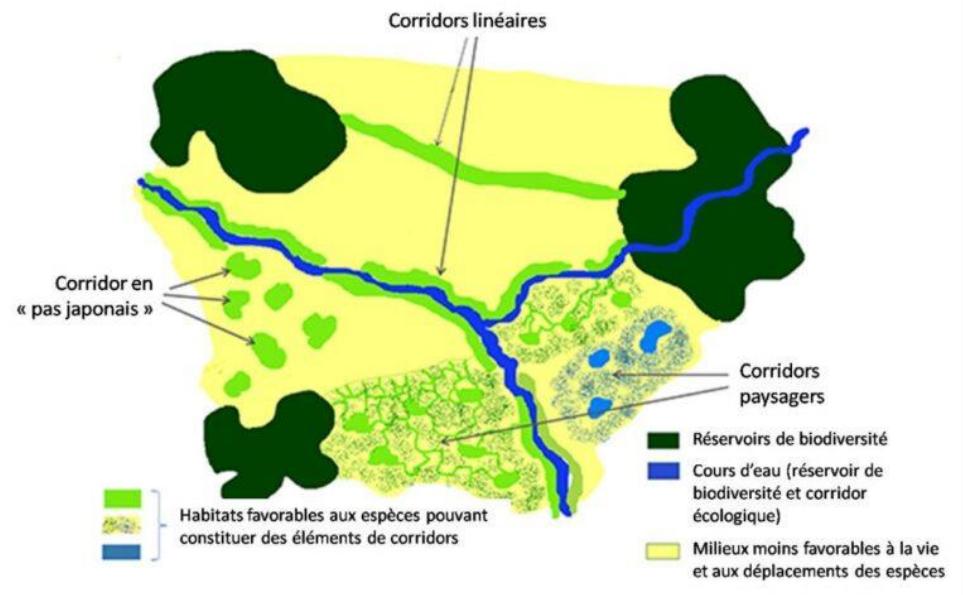


Illustration des trames écologiques
Sources: Centre de ressource TVB



© Matthieu Fajon - IRSTEA

SRCE d'Île-de-France

Méthode de travail

Réservoirs
« ECOSPHERE »



Vérification des objets
Vérification des grands types d'OS

Réservoirs 2013
MAJ Sites patrimoniaux
MAJ OS
Complément OS
boisées/ouvertes

Compléments
thématiques



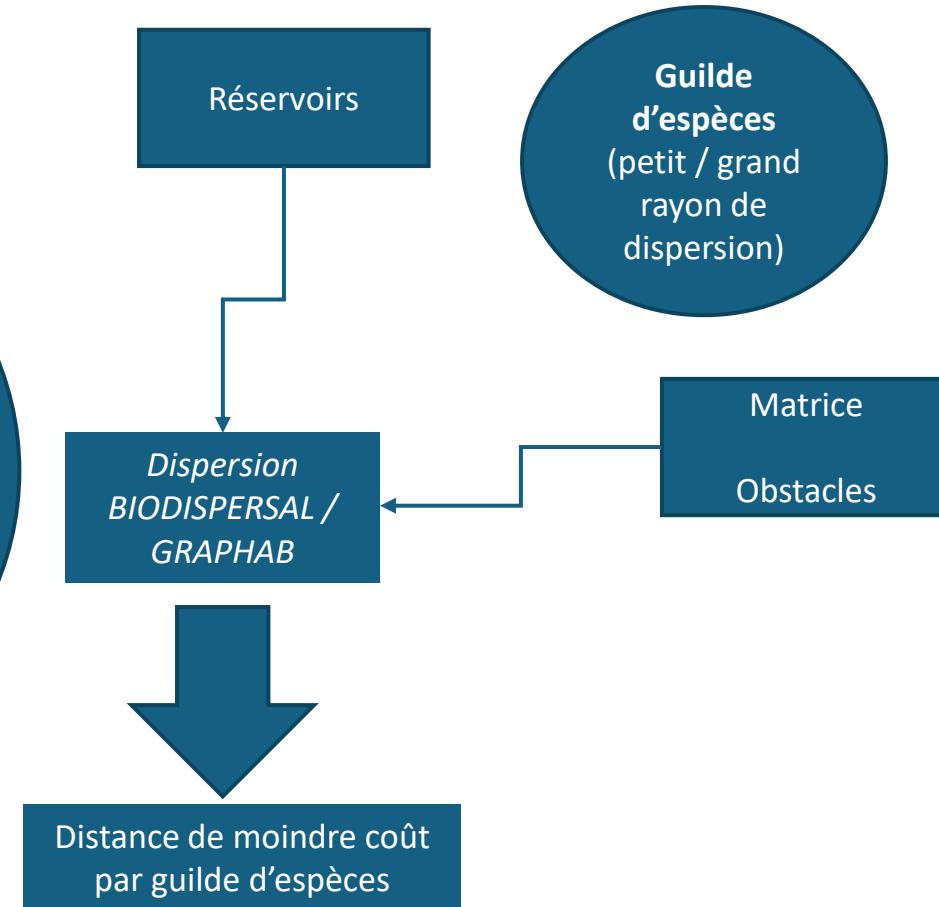
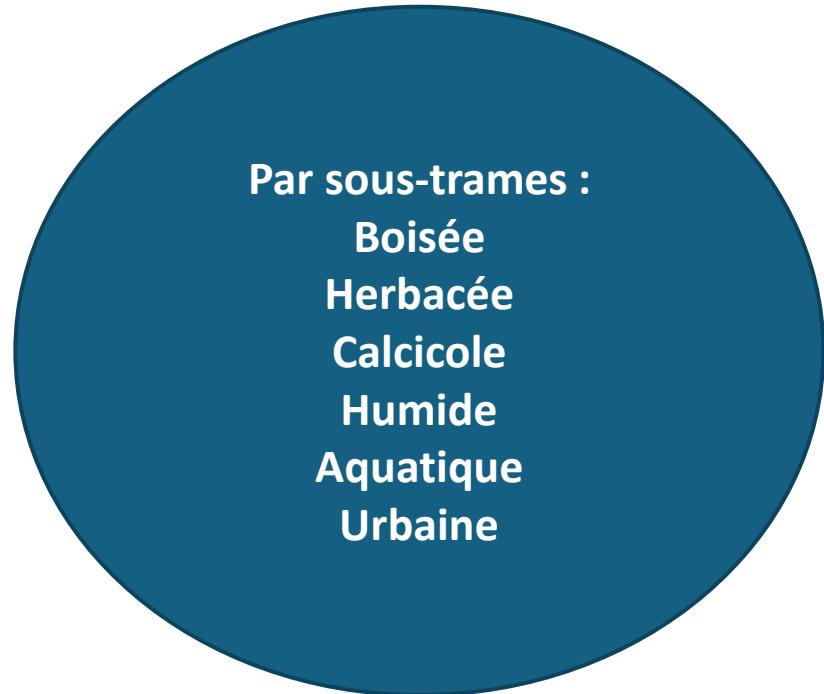
- Milieux prairiaux (prairie, friches...)
- Habitats calcicoles
- Milieux humides / Mares
- Milieux urbains végétalisés

Données mobilisées

- Formation herbacée de l'**OCS GE**
- Ajout du **RPG** pour les prairies
- Ajout des prairies CBNBP (Pelouses calcicoles, prairies et friches mésoxérophiles, prairies et friches humides)
- Mares du SNPn et ZH des SAGE et CBNBP

SRCE d'Île-de-France

Méthode de travail

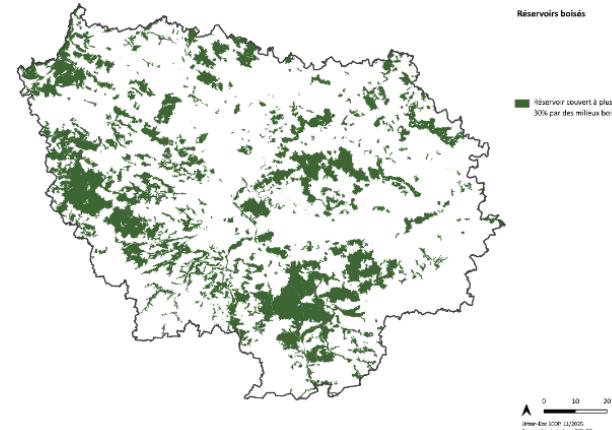


SRCE d'Île-de-France

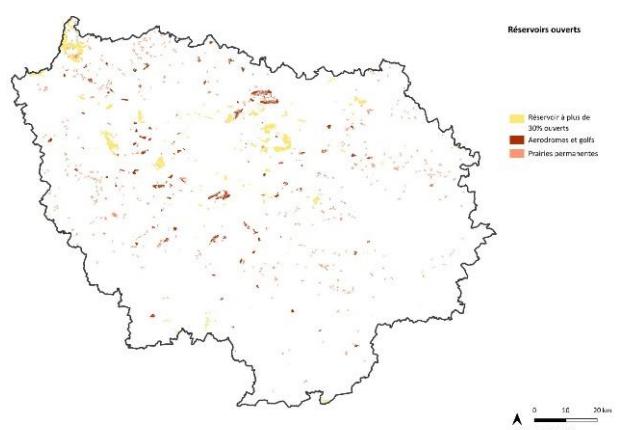
Réservoirs de biodiversité

- Surface des réservoirs 2023 = **3327 km²** - **27,6%** de la surface de l'Île de France
- Surface 2025 = **3494 km²**

Part Boisé



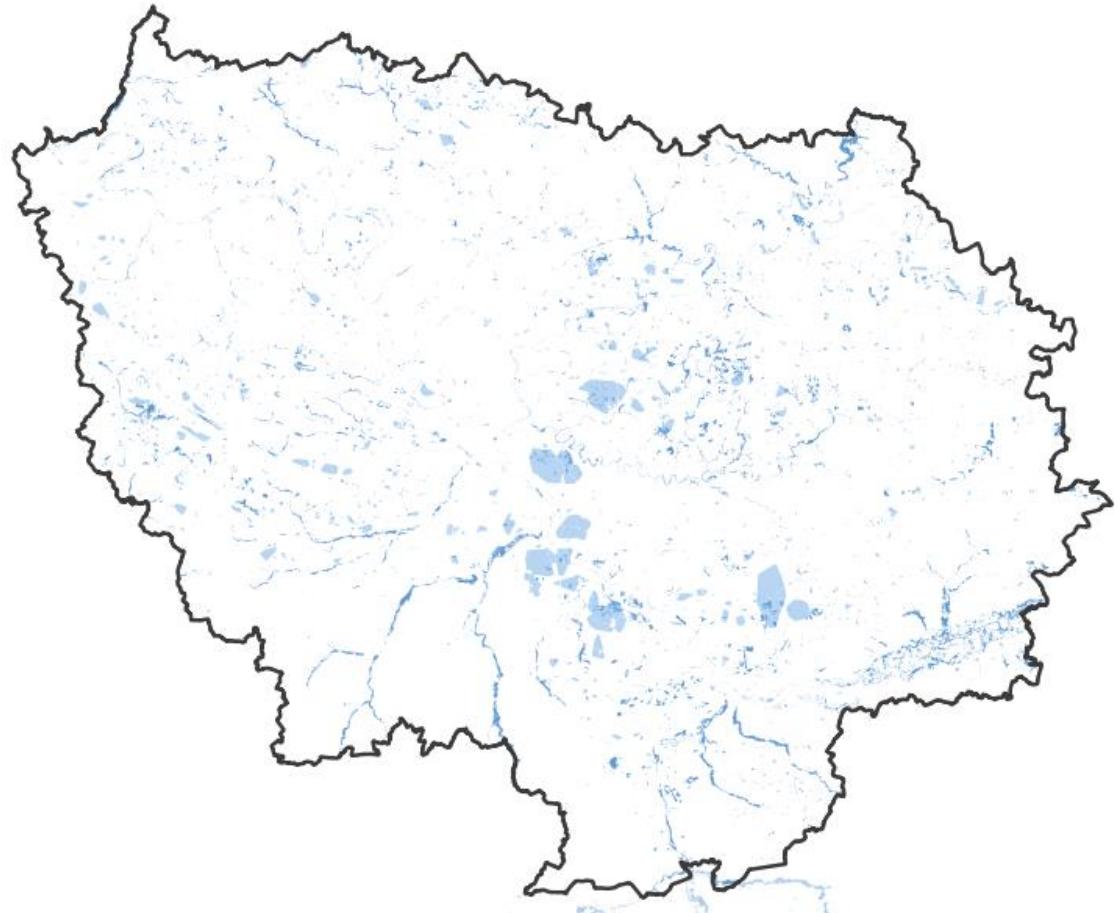
Part prairiale



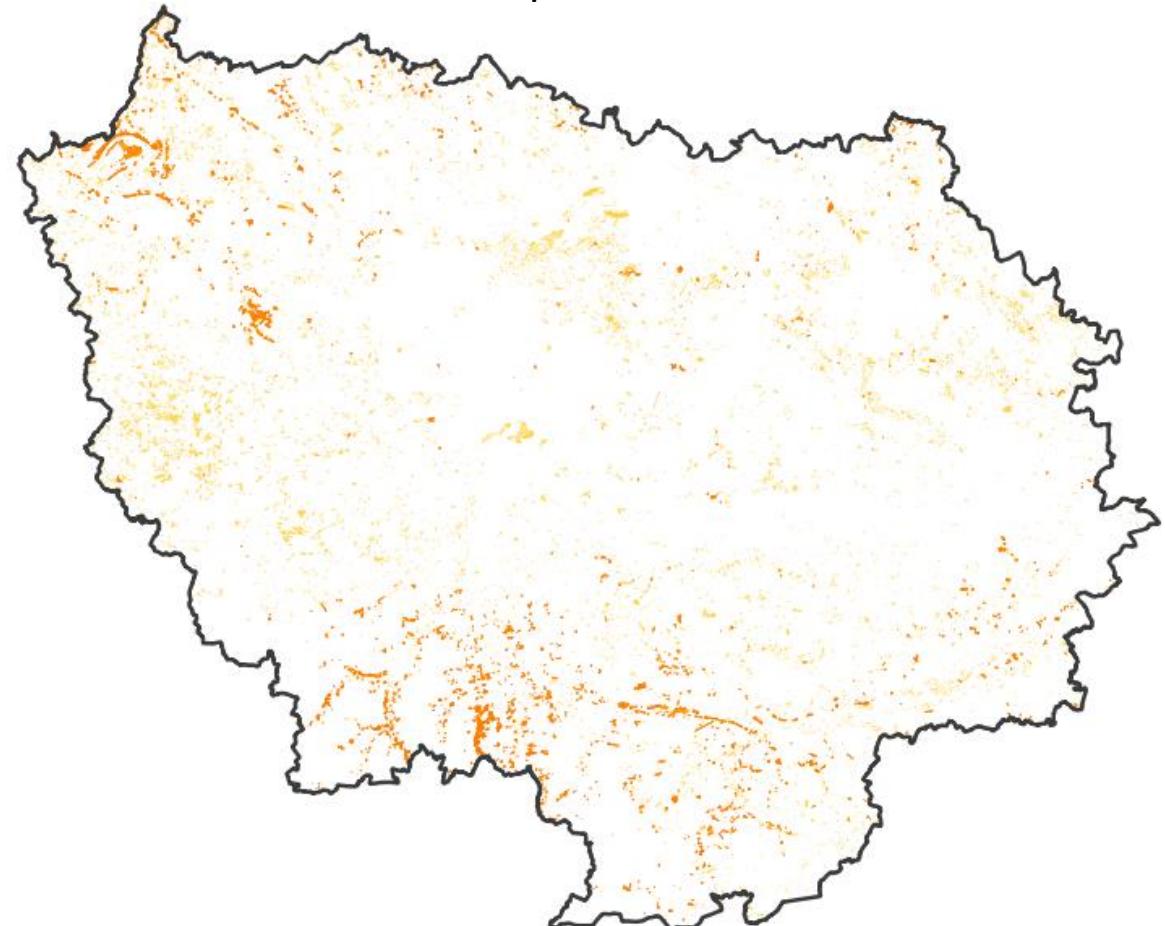
SRCE d'Île-de-France

Réservoirs de biodiversité

Milieux humides et clusters de mares



Pelouses et prairies calcicoles



SRCE d'Île-de-France

Sous trame aquatique

Principes :

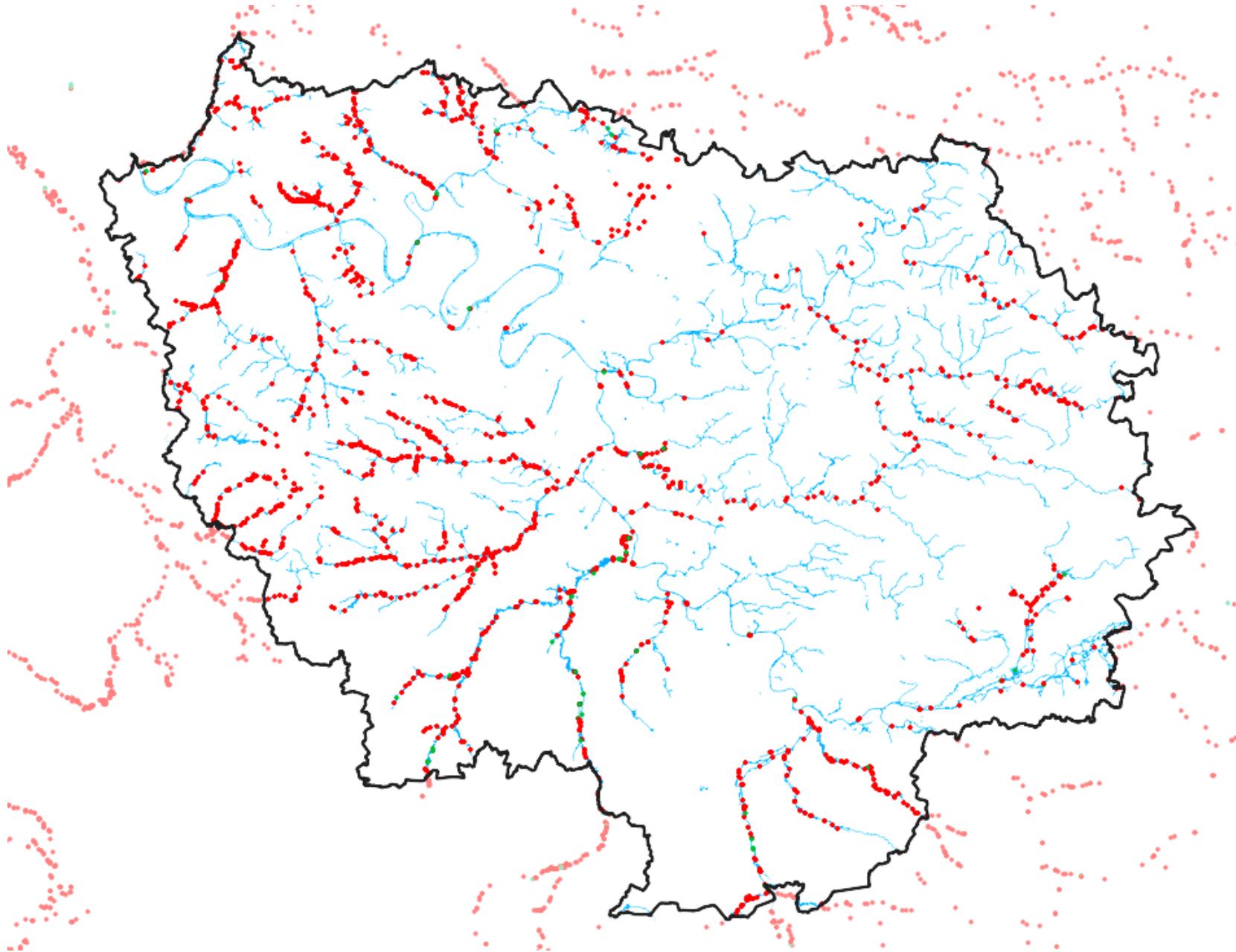
Ecoulement naturel ou canalisé permanent
(hors busage)

A ajouter :

- *Berges artificialisées de la Seine (IPR, 2013)*
- *Ponts majeurs*

ROE SANDRE

- Distinction des obstacles avec aménagement écologique



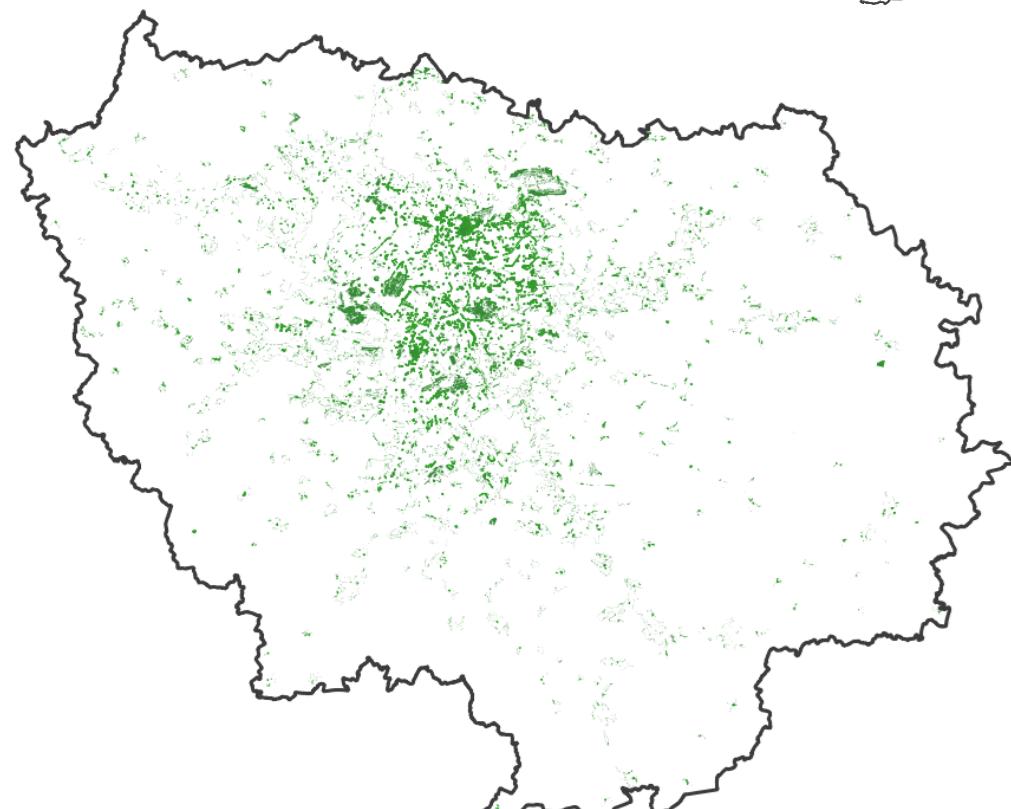
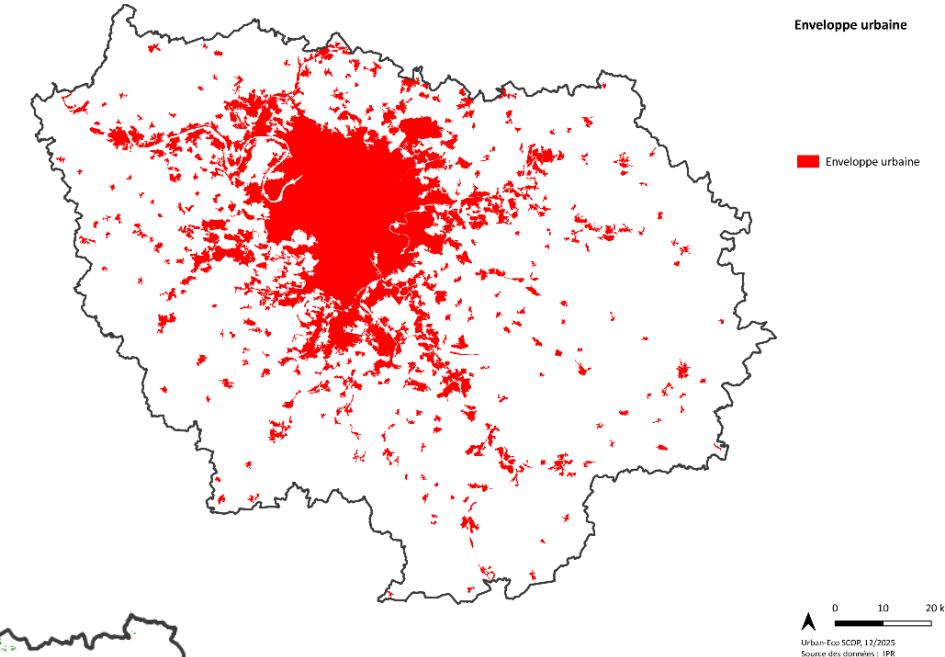
SRCE d'Île-de-France

Sous trame milieu urbain

- Définition de l'enveloppe urbaine – espace urbain du MOS simplifié

⇒ Surface urbaine de plus de 50 ha

⇒ Sélection de la végétation dans cette enveloppe (ECOMOS + MOS + IMU)



SRCE d'Île-de-France

Travail sur la matrice de friction

- Principes :

- 7 couches retenues pour composer la matrice

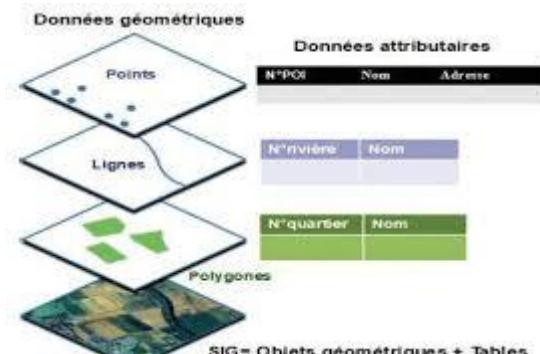
BD TOPO	BD TOPO	BD TOPO	Géorisque	CBNBP	RPG	IPR
Pt de passage <i>potentiel</i>	LHT Téléphérique	Routes principales Voies ferrées	Champs d'éolienne	Milieux calci, prairies anciennes...	Prairies	MOS+
•	• — •	• — •	■	■	■	■

- Taille de la maille = 10 m (proportionnée à la plus petite distance de dispersion considérée : 200m)

- Coefficient de friction (ou distance possible de dispersion) selon les couches et catégories du MOS

- Priorisation des niveaux de rugosité :

- 1- Obstacles ponctuels
- 2- Obstacles linéaires
- 3- Prairies / Milieux calcicoles
- 4- MOS+

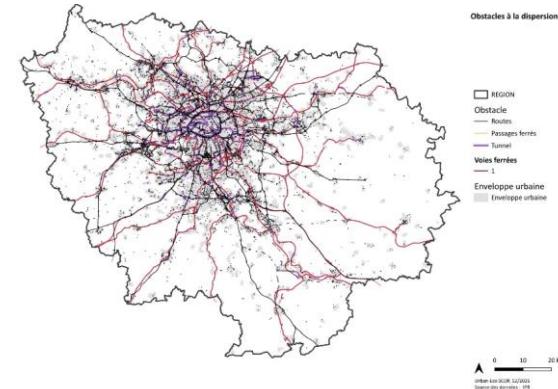


SRCE d'Île-de-France

Travail sur la matrice de friction

- Coefficient de friction :

Pt passag e pot.	Obstacles				Milieux urbains			Milieux naturels			Milieux agricoles				Milieux boisés			Milieux humides et aquatiques		
	LHT	Routes principales & VF	Eolien	Autres routes	Zone bâtie dense	Zone bâtie peu dense	ZA	Milieux ouverts prairiaux	Milieux semi-ouverts	Milieux ouverts calcicoles	Grande culture	Verger	Prairie temp	Prairie perm	Feuillus denses	Feuillus ouvertes	Résineux	Plan d'eau et ZH	Petit et moyen CE	Seine, Marne ...
Sous-trame urbain	0	100	100	100	100	3	100	0	0	1	2	0	1	0	0	0	1	1	1	2
Sous-trame ouvert prairial	0	1	1000	1	100	4	100	1	2	1	3	2	3	1	4	4	4	2	4	4
Sous-trame semi-ouvert	0	1	1000	1	100	100	100	4	1	2	4	4	4	4	100	100	100	4	4	4
Sous-trame ouvert calcicole	1	1	1000	1	1000	1000	1000	2	2	1	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Sous-trame boisée	0	1000	1000	1000	100	100	100	4	2	4	4	4	4	4	0	0	1	4	4	4
Sous-trame aquatique					1000	1000	1000	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	2	1	1
Sous-trame humide	0	1	1000	1	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1	1	1



SRCE d'Île-de-France

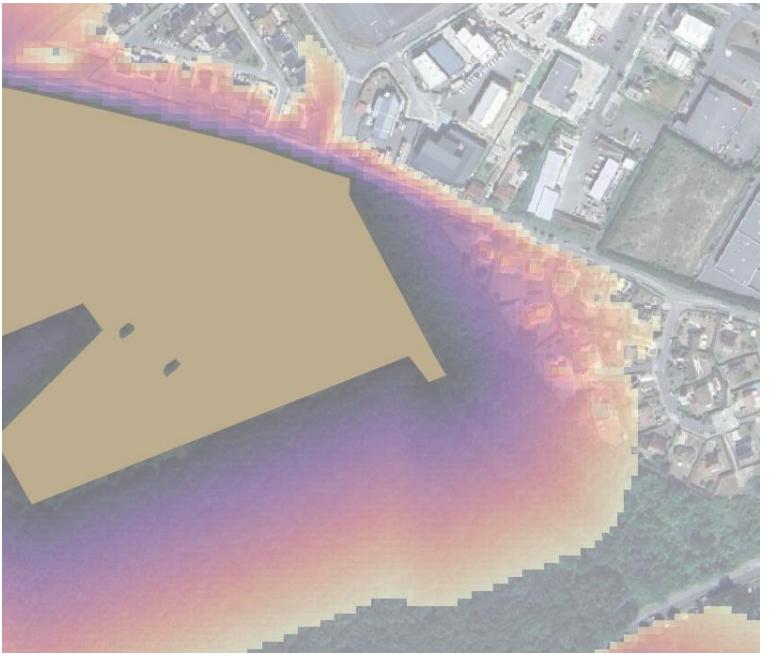
Mode de représentation

- Principes :

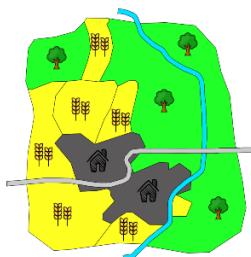
Aire de dispersion / Aire de migration simulée

Pas de zone-test, simulation sur toute la région, mais choix de zone de vérification :

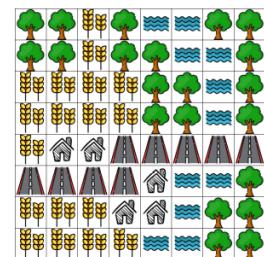
- PNR Vexin français
- PNR Haute Vallée de Chevreuse
- PNR Gâtinais
- Plaine de France
- Entre Provins et Coulommiers (Brie)
- Zone plus urbaine



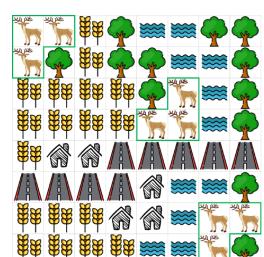
Dispersion à proximité d'un réservoir ouvert de la trame verte de Breuillet (91)



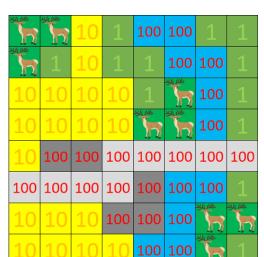
Étape 1 :
Représentation
vectorielle du
territoire



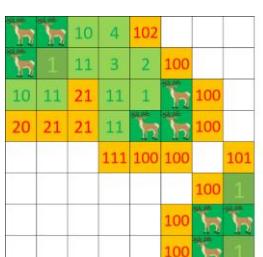
Étape 2 : Raster
gérant les
superpositions



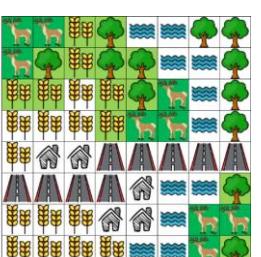
Étape 3 : Ajout
des réservoirs



Étape 4 :
Implémentation
de la matrice de
cout



Étape 5 :
Algorithme de
cheminement à
moindre cout



Étape 6 :
Résultat final

Temps d'échange



Programme

[9h30 – 10h00] – Ouverture des échanges

[10h00 – 11h15] – La Démarche de révision

[11h15 – 12h15] – Table ronde : le SRCE à différentes échelles

Dans un **Parc naturel régional**

Au sein d'un **Bassin versant**

Dans une **Communauté d'agglomération**

Parc naturel régional du Gâtinais français

Alexandre Emerit – Responsable du pôle environnement

Bassin versant de l'Yerre

Fabien Roudil – Animateur du Contrat de Territoire Eau & Climat TVB

Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

Sandra Del Rio – Responsable de service aménagement durable

[12h15 – 12h30] – Mot de clôture





Table ronde

Le SRCE à différentes échelles

Animée par **Jonathan Flandin** · Directeur de l'ARB Île-de-France

Au sein d'un **Parc naturel régional**

Au sein d'un **Bassin versant**

Au sein d'un **EPCI**

Parc naturel régional du Gâtinais français

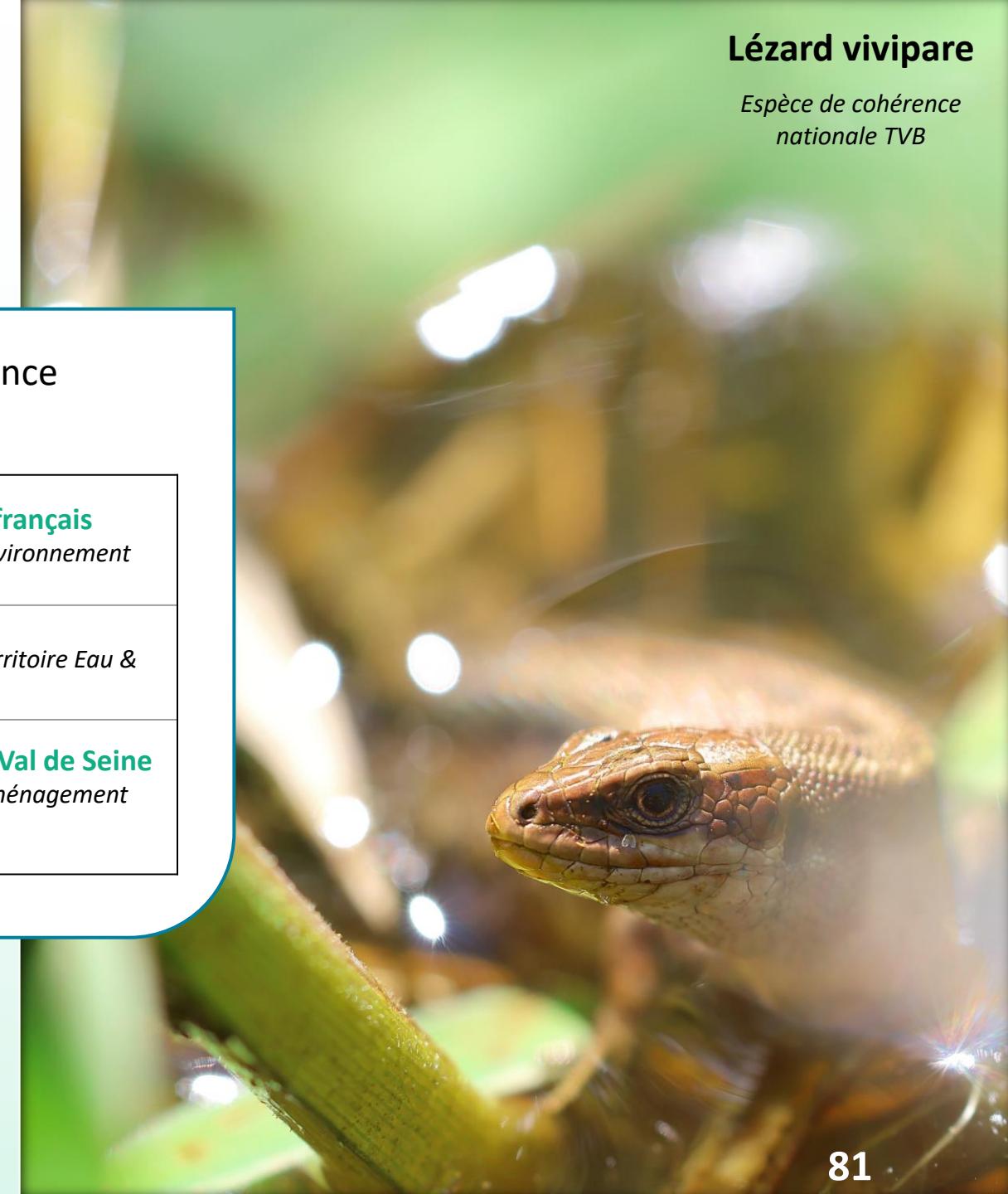
Alexandre Emerit – Responsable du pôle environnement

Bassin versant de l'Yerre

Fabien Roudil – Animateur du Contrat de Territoire Eau & Climat TVB

Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

Sandra Del Rio – Responsable de service aménagement durable





Parc naturel régional du Gâtinais français



→ UN TERRITOIRE COHÉRENT

70 Communes

7 Communautés d'Agglomération et de Communes

2 Départements

1 Région

L'État

→ Réunis autour de 3 axes stratégiques :

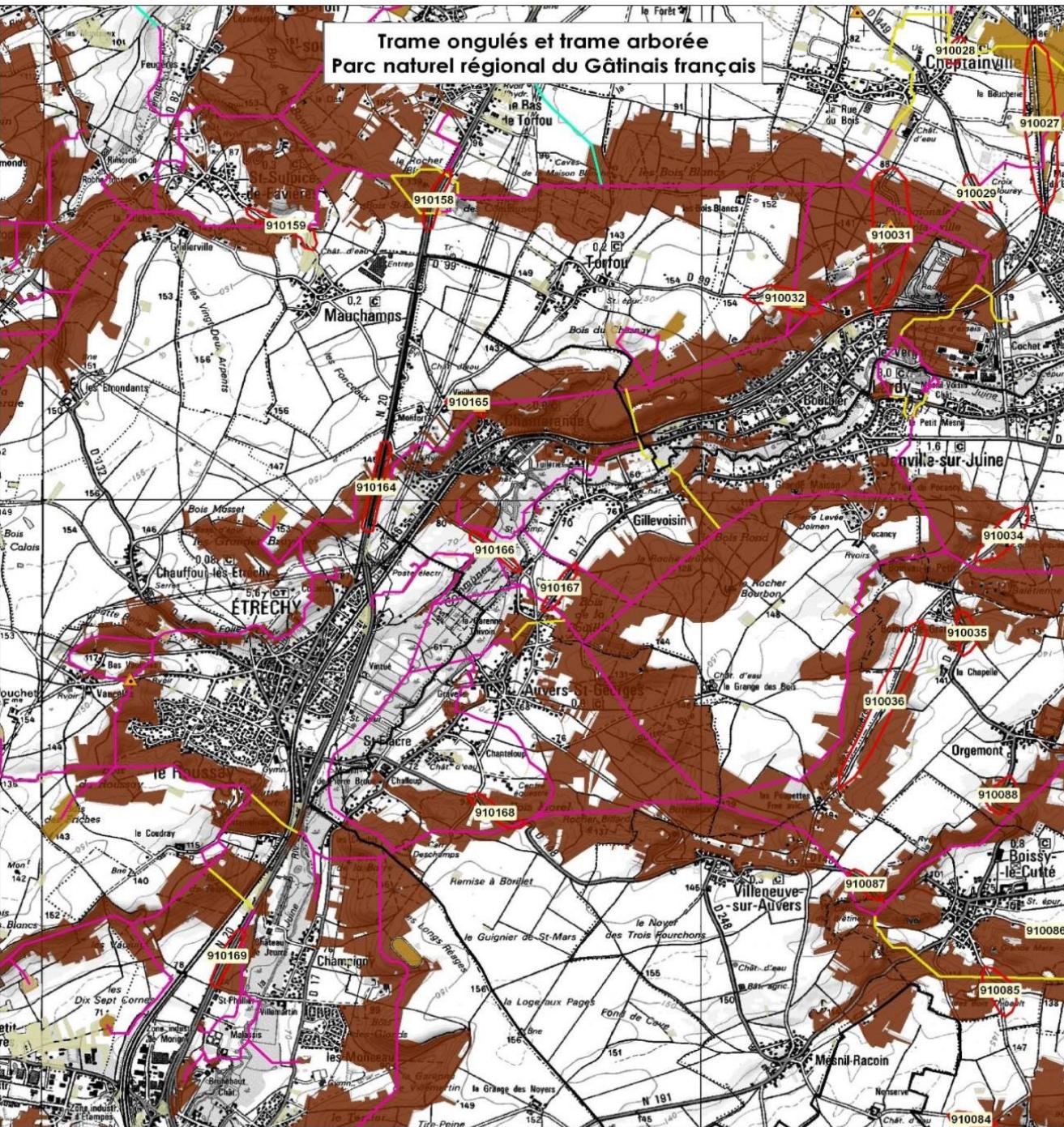
Agir pour la préservation durable des richesses du territoire

Mettre la solidarité et l'environnement au cœur de notre développement

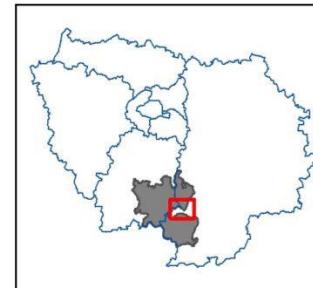
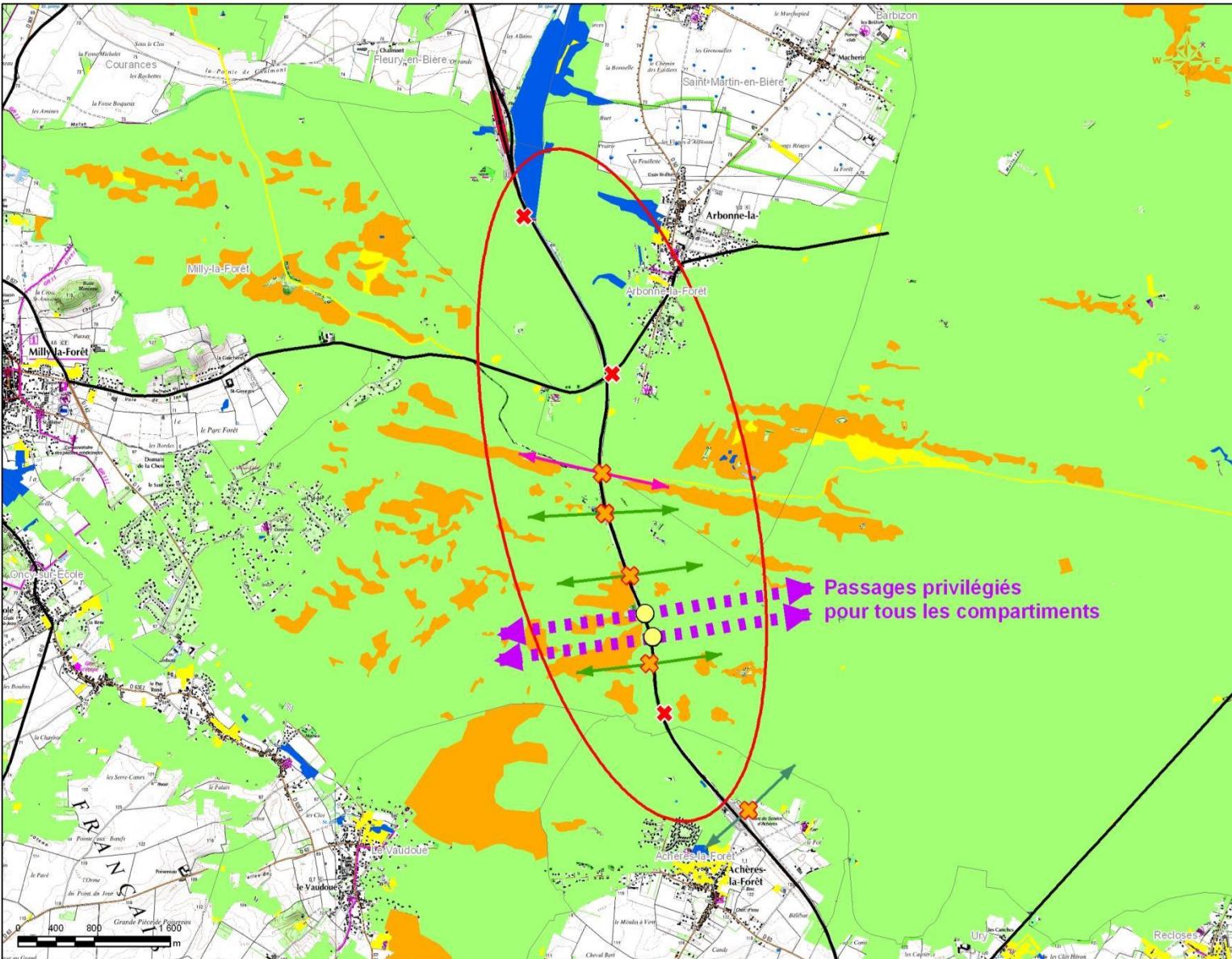
Mobiliser pour un projet de territoire partagé et innovant



Parc naturel régional du Gâtinais français



DOCUMENT DE TRAVAIL



Localisation en Ile-de-France

- Secteur étudié
- Cœur de nature par compartiment écologique
 - Milieu forestier
 - Milieu ouvert
 - Milieu à caractère humide
 - Pelouses sèches et landes
- Perméabilité écologique de l'A6
 - ✗ très difficilement franchissable
 - ✗ difficilement franchissable
 - facilement franchissable
- Compartiments écologiques concernés par les passages
 - forestier, humide, ouvert, pelouses sèches et landes
 - forestier, humide
 - forestier, humide, ouvert
 - forestier
- Eléments fragmentants majeurs
- Limites communales

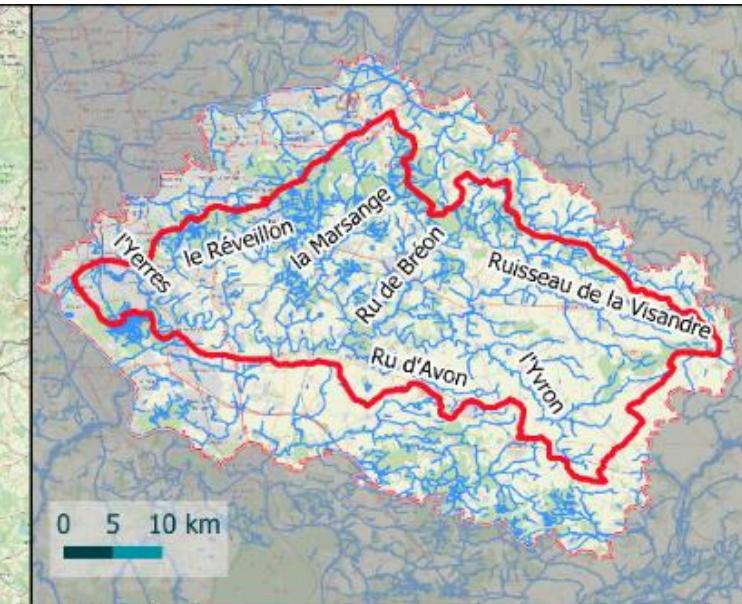
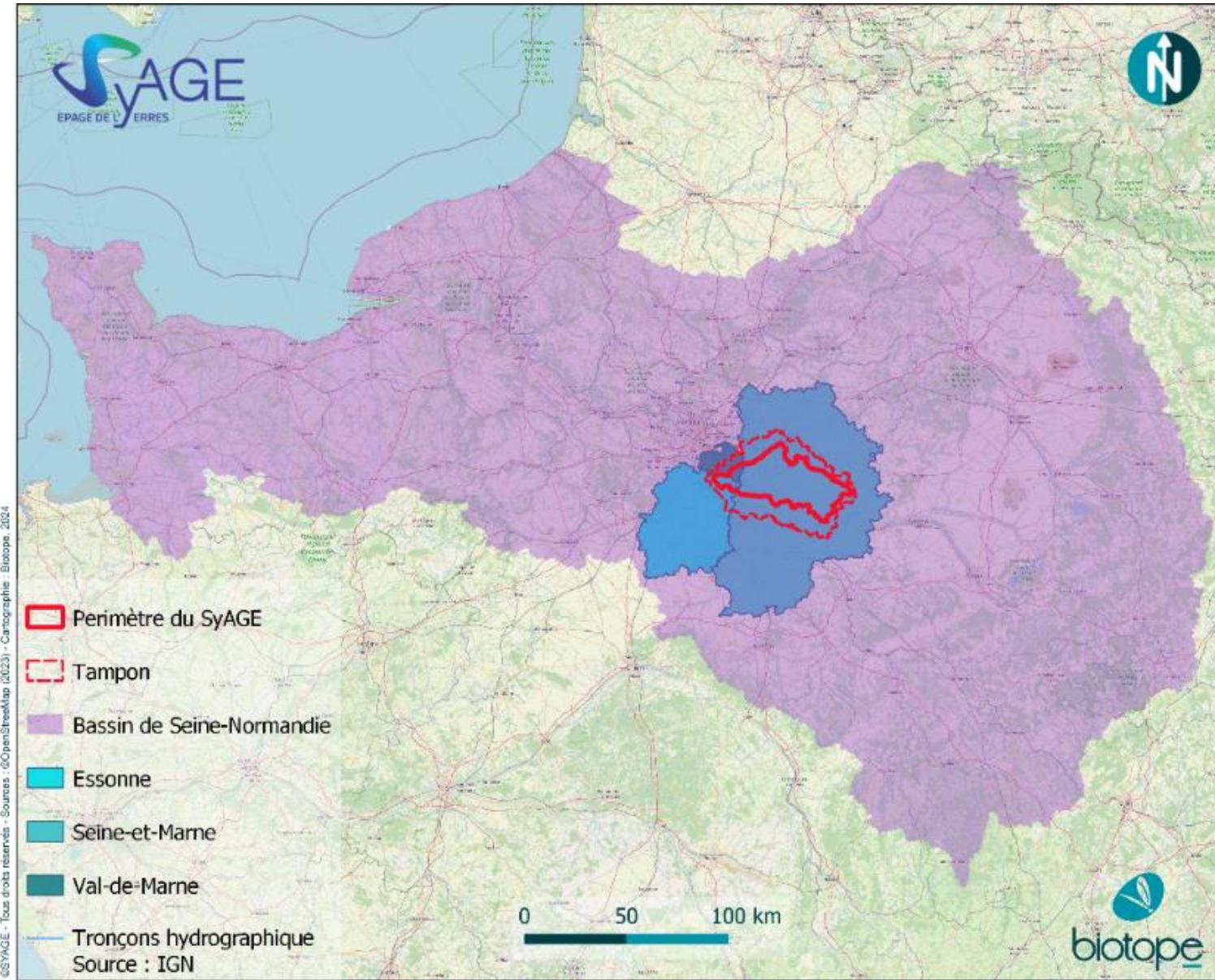


Schéma TVB du bassin versant de l'Yerres en contexte urbain

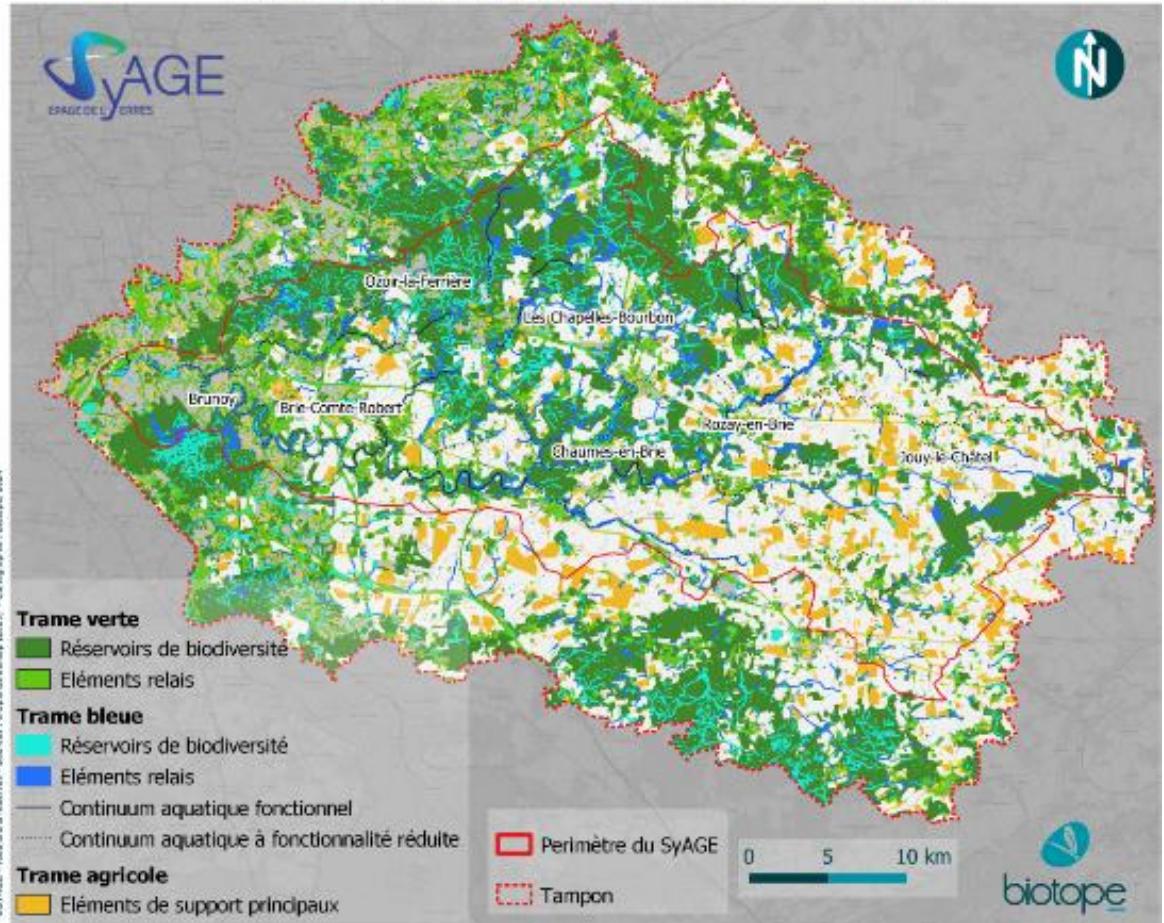
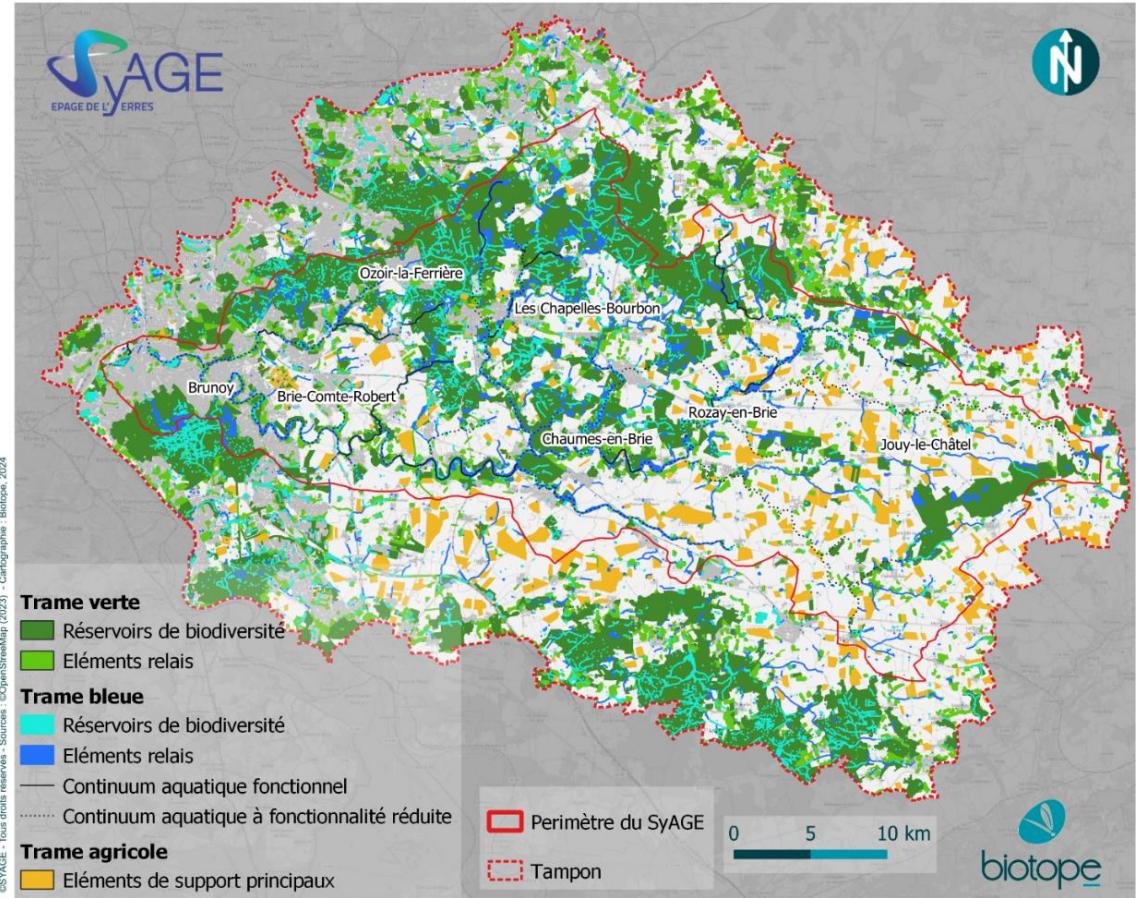
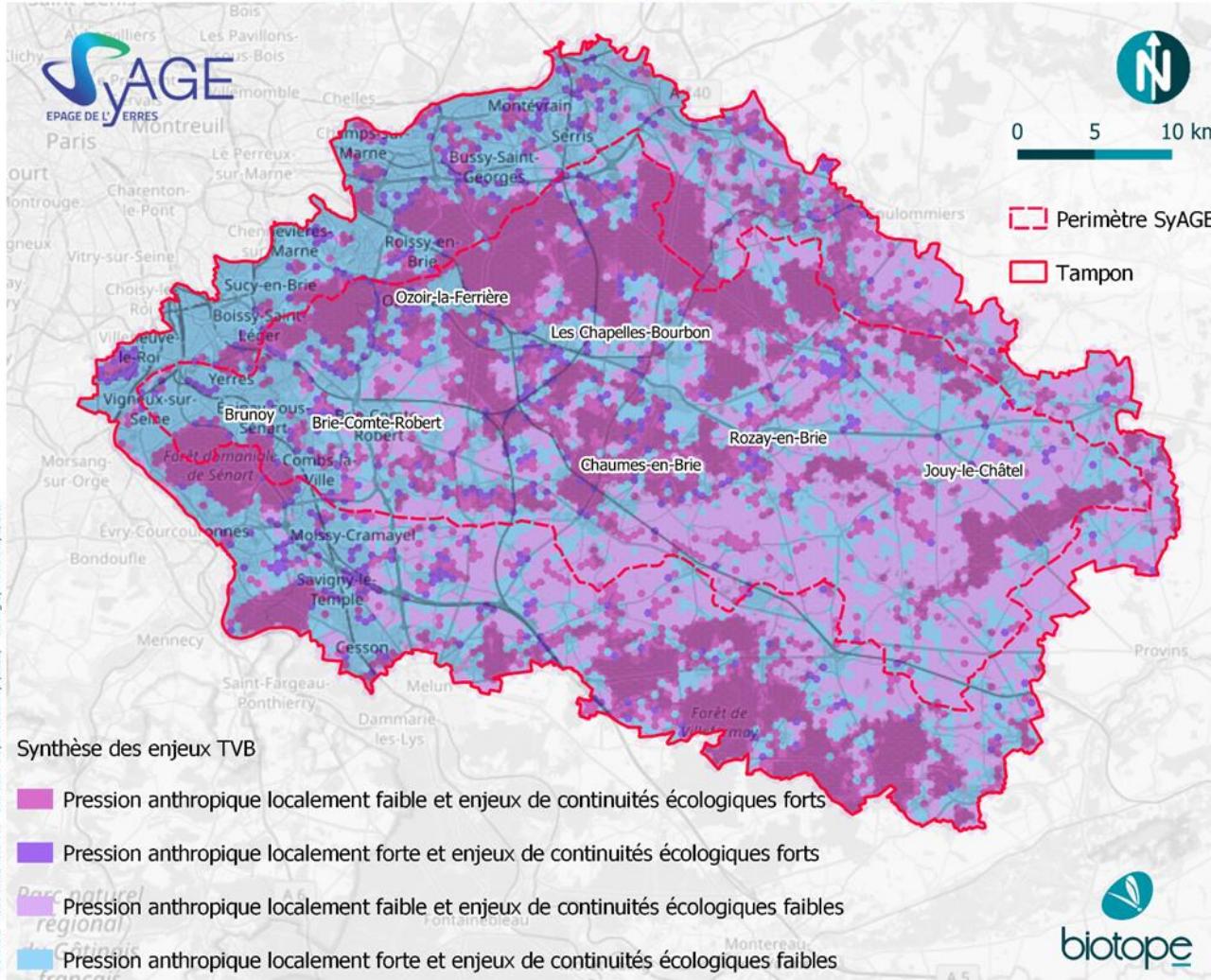


Schéma TVB du bassin versant de l'Yerres

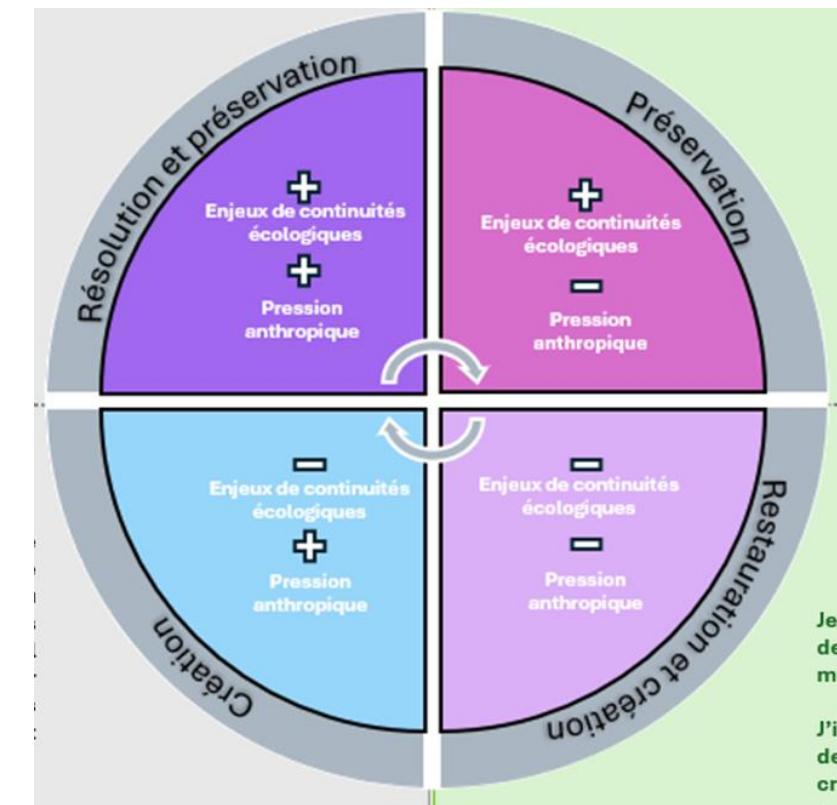


Synthèse des enjeux TVB à l'échelle du tampon



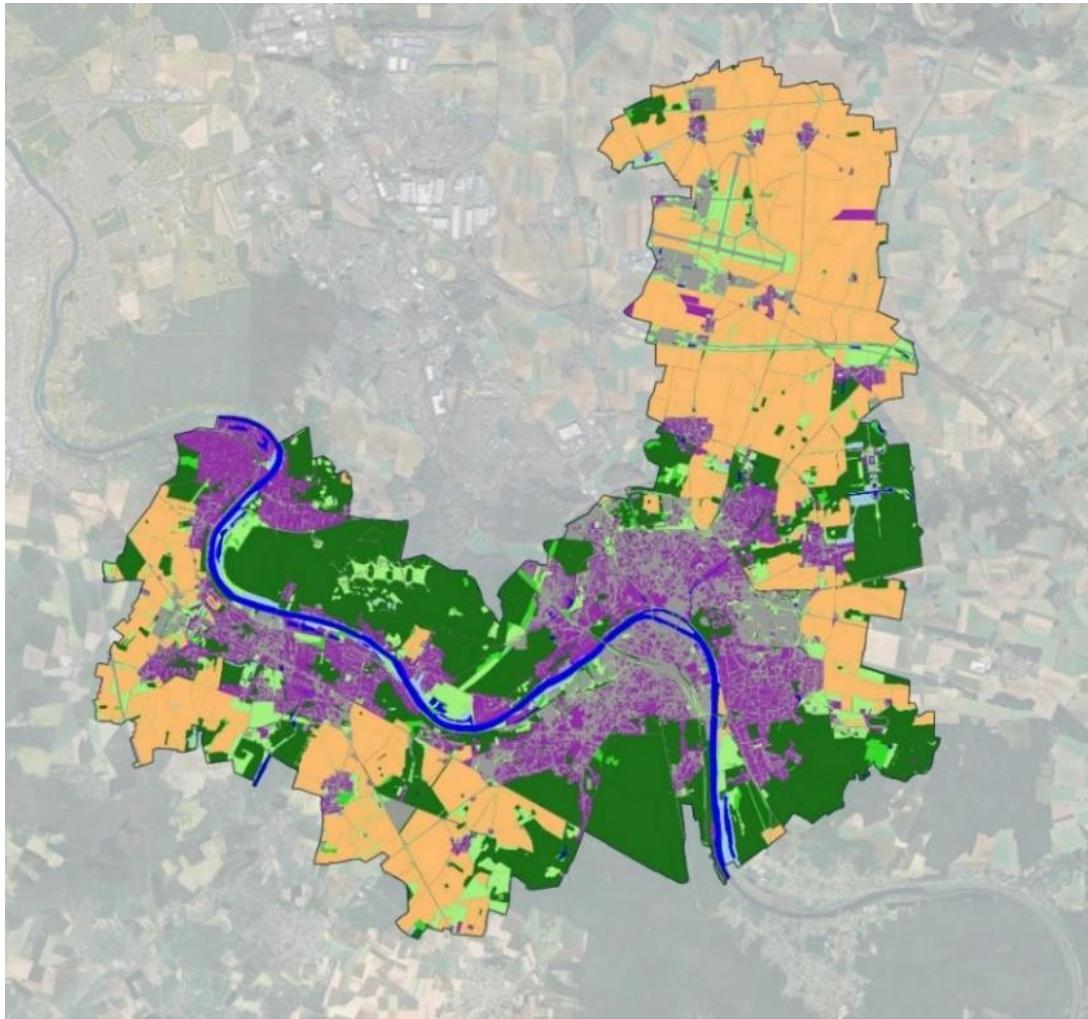
Étude de faisabilité pour limiter l'impact, démarche ERC

Protéger dans le PLU



Expertises terrain à mener pour confirmer l'absence d'enjeux

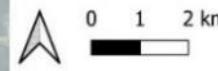
Étude de faisabilité pour restaurer et/ou créer



Répartition des habitats du territoire de la CAMVS

Catégories d'habitats

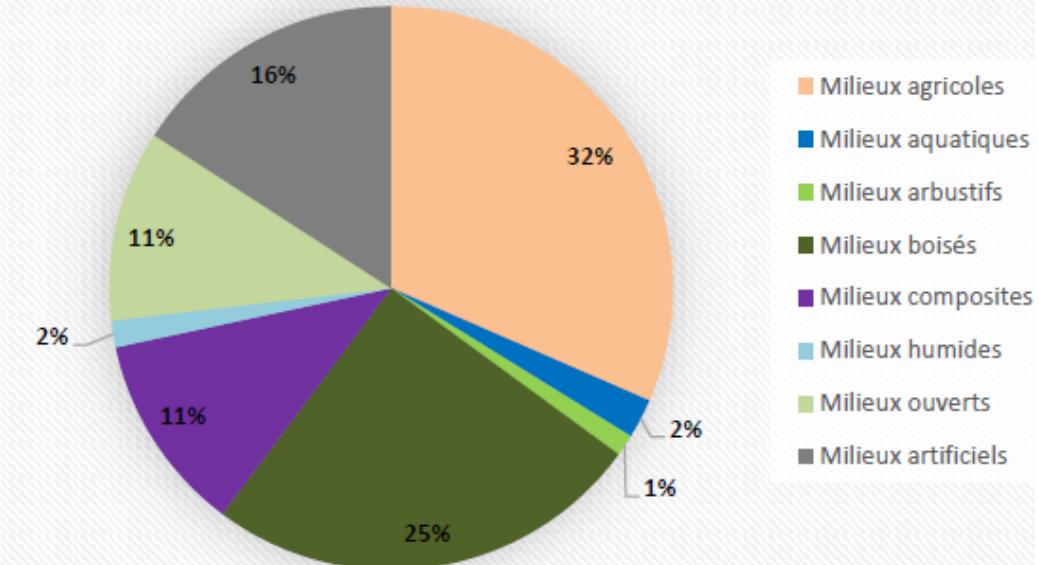
- CAMVS
- Boisé
- Arbustif
- Ouvert
- Composite
- Aquatique
- Humide
- Agricole
- Artificialisé



URBAN-ECO SCOP, 02/2025
Sources : UE, CBNBP, MOS, IGN, OFB
Fond : Bd Ortho

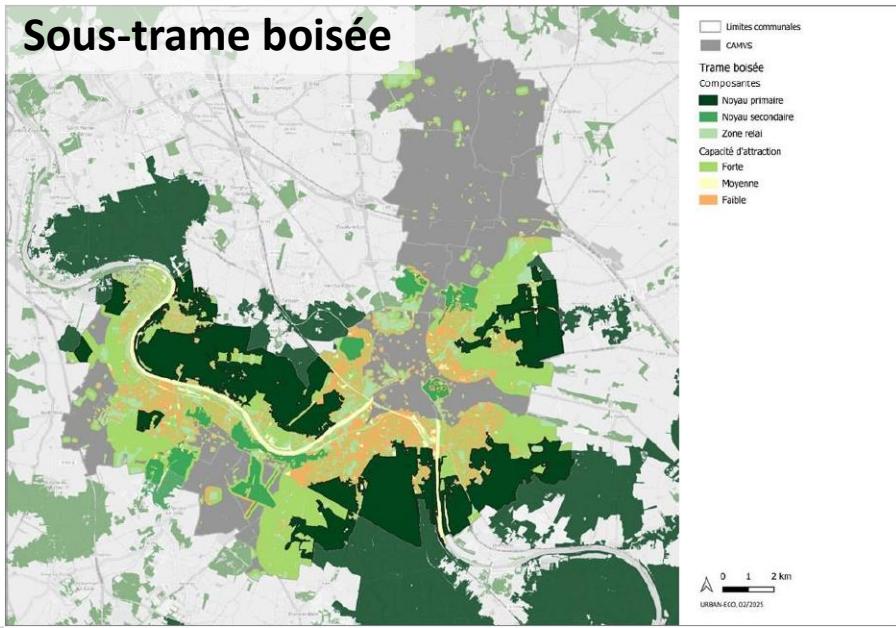
- ✓ 20 communes
- ✓ 155 km²
- ✓ 44 km berges de Seine
- ✓ 51 000 emplois
- ✓ 139 000 habitants
- ✓ 3 739 espèces (faune et flore)

Occupation du sol de la CAMVS

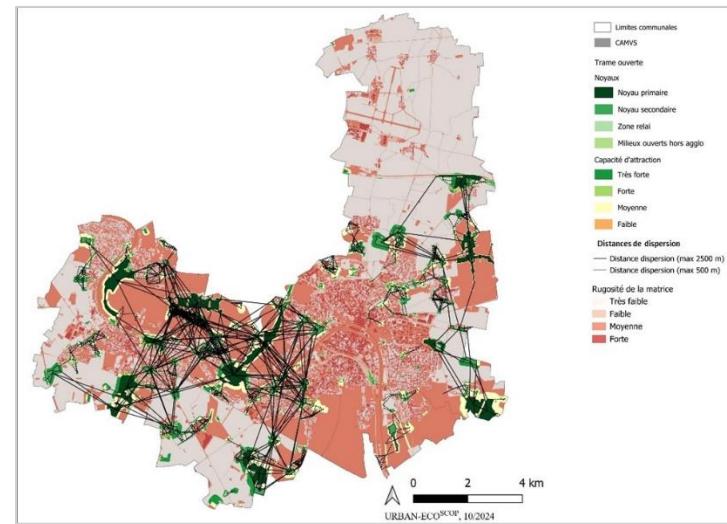


- **Un territoire majoritairement naturel : 52% d'espaces naturels**
- **19 % du territoire couvert par des zonages naturalistes et règlementaires**

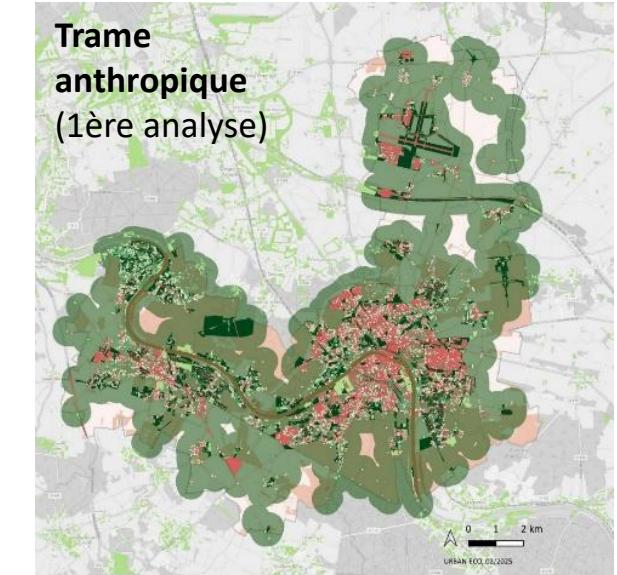
Sous-trame boisée



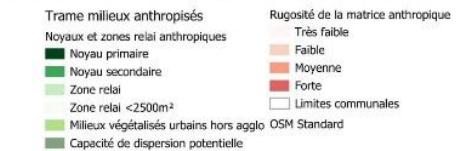
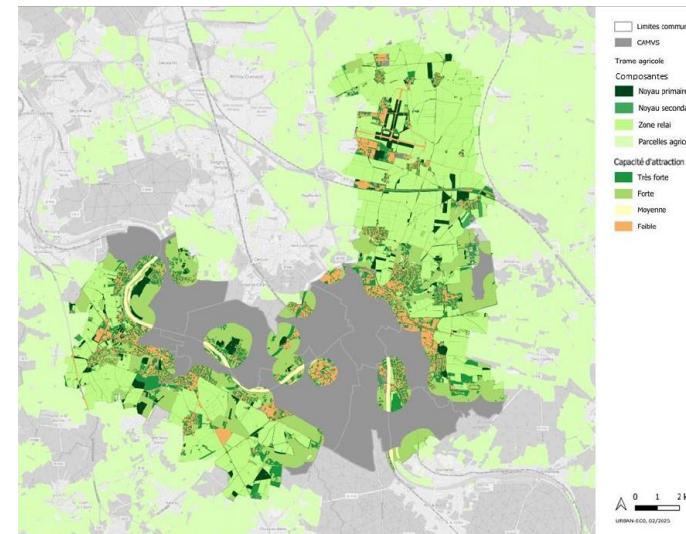
Sous-trame ouverte

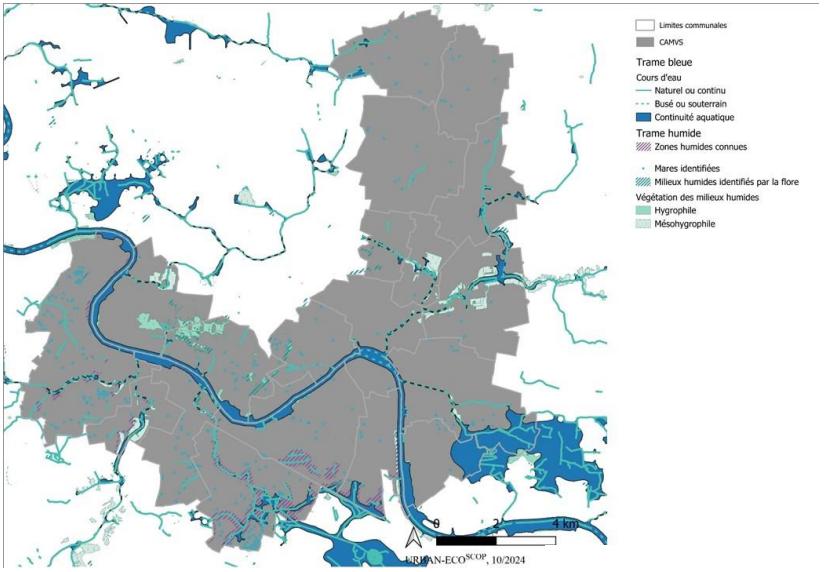


Trame anthropique (1ère analyse)

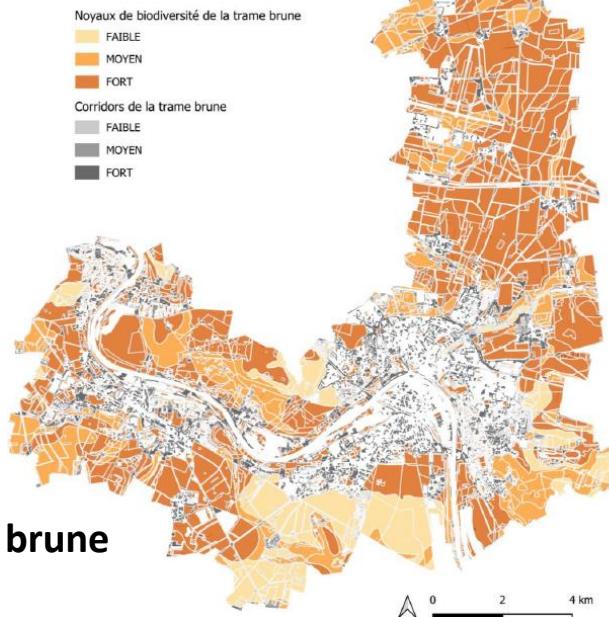


Sous-trame agricole

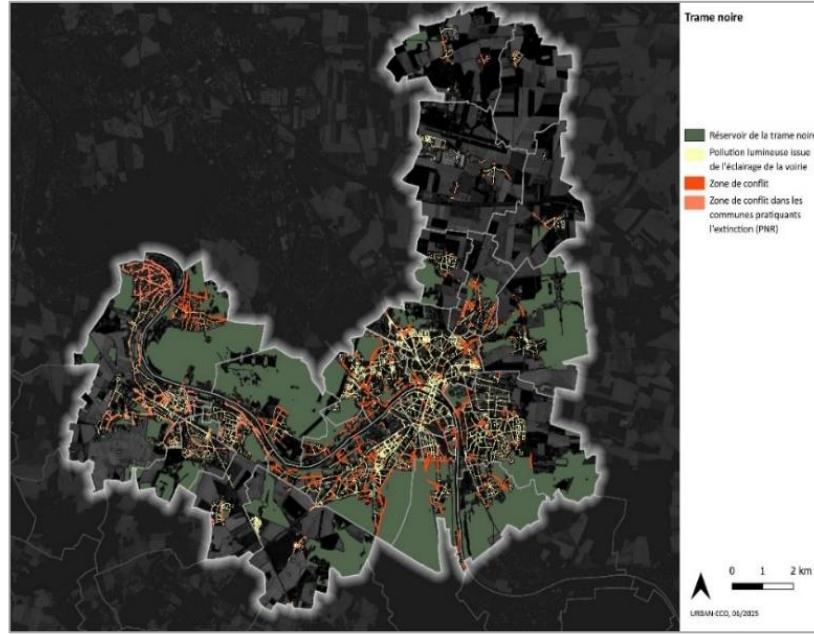




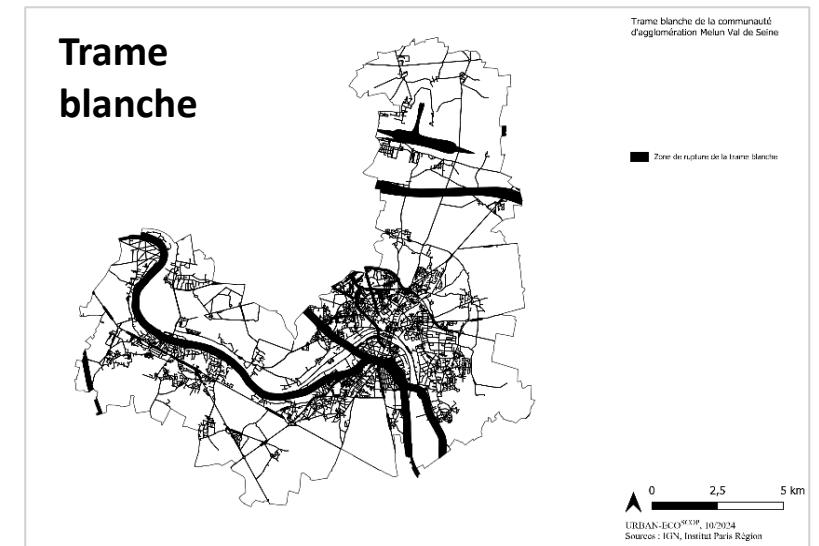
Trame bleue
(aquatique et humide)



Trame brune



Trame noire



Trame blanche

Temps d'échange





Révision du SRCE d'Île-de-France

Nathalie Machon

Territoire	Date	Lieu
Yvelines (78)	mardi 20 janvier 2026 - matin	Siège CD 78 (Guyancourt)
Val d'Oise (95)	mardi 3 février 2026 - matin	Siège CD 95
Petite couronne (75,92,93,94)	jeudi 5 février 2026 - matin	Siège Région Ile-de-France
Essonne (91)	mardi 27 janvier 2026 – après-midi	Siège CD 91
Seine et Marne (77)	Jeudi 12 janvier 2026 - matin	Siège CD 77

Thématique	Date	Lieu
Milieux aquatiques et humides	mardi 24 mars 2026 – matin	Institut Paris Région (IPR) Saint-Denis
Obstacles aux continuités	mardi 24 mars 2026 – après-midi	
Trame noire	mardi 31 mars 2026 – matin	
Milieux urbains	mardi 31 mars 2026 – après-midi	
Milieux agricoles	mardi 7 avril 2026 - matin	
Plan d'action	Mi-avril 2026	

Révision du SRCE d'Île-de-France

La journée d'échanges techniques

Merci pour votre participation !

